Rapport Article 29
Loi Énergie Climat

Exercice 2024

relyens.eu

relyens

GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES

Sommaire

01 PRÉAMBULE 5

02 PÉRIMÈTRE DU RAPPORT 6

A. Entités juridiques concernées 6
B. Périmètre des produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG 7

03 LA DURABILITE AU CŒUR DU MODELE RELYENS ET DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT 8

04 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE 10

A. Les exclusions sectorielles et normatives 10
B. Prise en compte des critères ESG & Climat 12
C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion 22
D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des Articles 8 et 9 du règlement disclosure (SFDR) 23

05 RESSOURCES 25

A. Moyens déployés 25
B. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance 27

06 STRATEGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE 28

A. Statégie d'engagement 28
B. Politique de vote 29

07 REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES 30

A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne 30
B. Exposition des actifs aux combustibles fossiles (Part Brune) 32
C. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs 33
D. Biodiversité - Coût environnemental attribuable 36

08 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES 37

A. Processus de prise en compte des risques 37
B. Risques liés à des facteurs environnementaux 37
C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques 38

09 COMMUNICATION 40

10 PLAN D'AMELIORATION 41

11 ANNEXES 42

01 PRÉAMBULE

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et devenir le premier grand pays industriel à sortir de sa dépendance aux énergies fossiles est l'un des objectifs ambitieux fixés par le Président de la République Emmanuel Macron pour faire face à l'urgence climatique. L'article 29 de la Loi Energie Climat, communément appelée « LEC » et promulguée en 2019, constitue l'une des pierres angulaires de cet engagement. Il renforce les exigences de l'article 173 de la loi relative à la transition énergétique et écologique, concernant la gestion des risques liés au changement climatique et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les politiques d'investissement des acteurs financiers.

Cette disposition législative vise à mettre en place des mesures concrètes pour accélérer la transition vers une économie à faible empreinte carbone et renforcer la résilience face aux impacts du changement climatique. Elle vient s'aligner et compléter les exigences du cadre européen posé par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, connu sous le nom de règlement « Disclosure » ou SFDR sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ainsi que la directive dite « CSRD » proposée par la Commission européenne de 2021 et l'article 8 du règlement Taxonomie 2020/852 de l'Union Européenne (UE). Le Groupe soumis à cette dernière réglementation a publié son premier rapport de durabilité en 2025 au titre de l'exercice 2024.

Dans ce contexte, les entreprises et investisseurs jouent un rôle clé. Leur engagement dans la réduction des émissions, l'adoption de pratiques durables et le financement de solutions innovantes sont essentiels pour atteindre les objectifs fixés par le régulateur et stimuler une croissance économique compatible avec les impératifs climatiques et les enjeux liés à la préservation de la biodiversité.

C'est pourquoi Relyens, en tant qu'acteur mutualiste européen, Entreprise à mission et investisseur responsable, s'engage à intégrer la durabilité au cœur de son modèle, de sa stratégie et de ses activités, créant de la valeur pour l'ensemble de ses parties prenantes, et plus largement la Société. En ce sens, le Groupe met à disposition le présent rapport pour rendre compte avec transparence de sa stratégie d'investissement socialement responsable, de la méthodologie et des moyens mis en œuvre pour la déployer.

02 PÉRIMÈTRE DU RAPPORT

A. Entités juridiques concernées

L'article 29 de la Loi Energie Climat s'applique notamment aux entités suivantes :

- Entreprises d'assurance « qui sous forme d'assurance directe contractent des engagements dont l'exécution dépend de la durée de la vie humaine [...] » ;
- Mutuelles, unions et mutuelles ou unions de retraite professionnelle supplémentaire régies par le Code de la mutualité.

Au titre de l'exercice 2024 (période de référence du 1er janvier au 31 décembre 2024), le rapport couvre l'entité Relyens Mutual Insurance, soumis à la Loi Energie Climat par le biais de sa filiale Relyens Life Insurance qui porte des engagements sur la vie. Sa structure est établie en application du Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier et l'article D. 533-16-1.-III du même Code. Il a été présenté au Comité Placements (anciennement dénommé CDGF) du 19 mai 2025 puis approuvé en Comité financier du 3 juin 2025, puis en Conseil d'Administration du 19 juin 2025.

Le périmètre du présent rapport inclut les actifs des entités juridiques Relyens Mutual Insurance et Relyens Life Insurance (filiale à 100 % de Relyens Mutual Insurance) hors filiales opérationnelles.

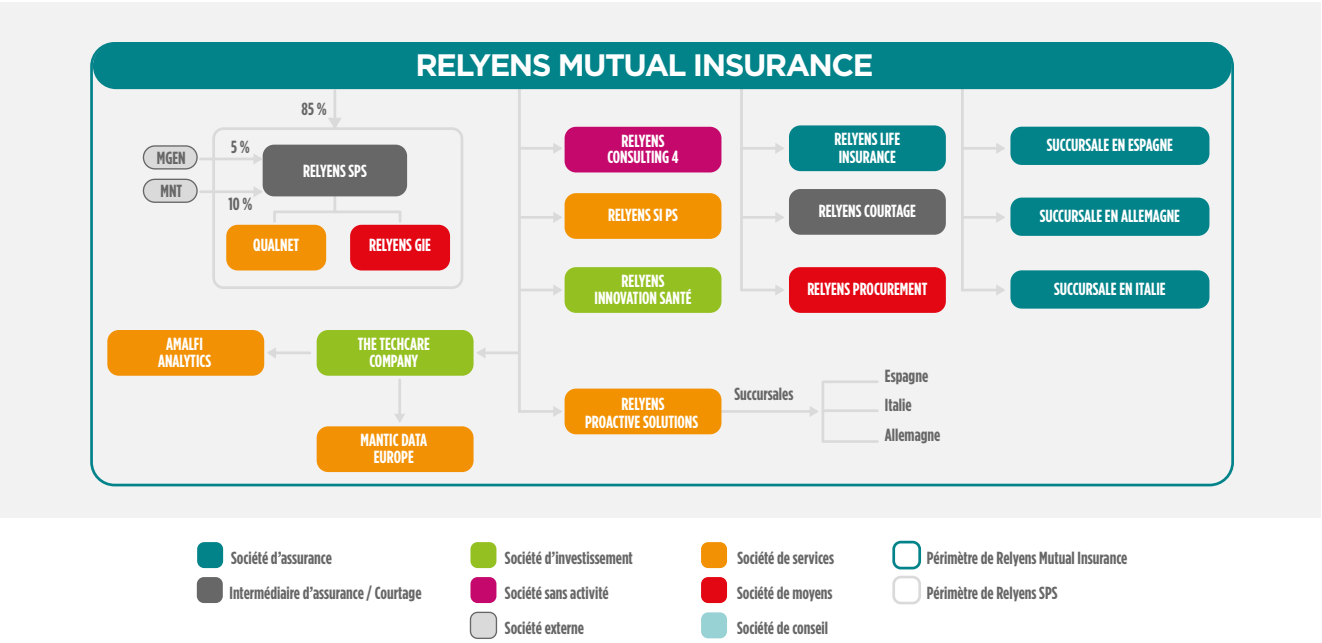

Pour rappel, Relyens Life Insurance porte la garantie décès des contrats statutaires et des contrats collectifs de prévoyance conçus par Relyens Mutual Insurance.

Les contrats statutaires sont distribués et gérés par Relyens SPS, société du Groupe Relyens. Les contrats de prévoyance collective pour les salariés du privé sont distribués par Relyens Courtage (société du groupe), et gérés par Novéo Care (société externe au groupe Relyens).

Enfin, les contrats de prévoyance collective destinés à la Fonction Publique Territoriale sont distribués et gérés par Relyens SPS, société du Groupe Relyens.

Pour plus de lisibilité, le nom Relyens sera utilisé pour désigner le Groupe incluant le périmètre d'investissements des deux structures.

B. Périmètre des produits financiers sur lequel s'appliquent les critères ESG[1]

Au 31/12/2024, le bilan consolidé total atteint 2 427 M€ (en valeur marché), dont 2 398,2 M€ pour Relyens Mutual Insurance et 28,7 M€ pour Relyens Life Insurance, se répartissant comme suit :

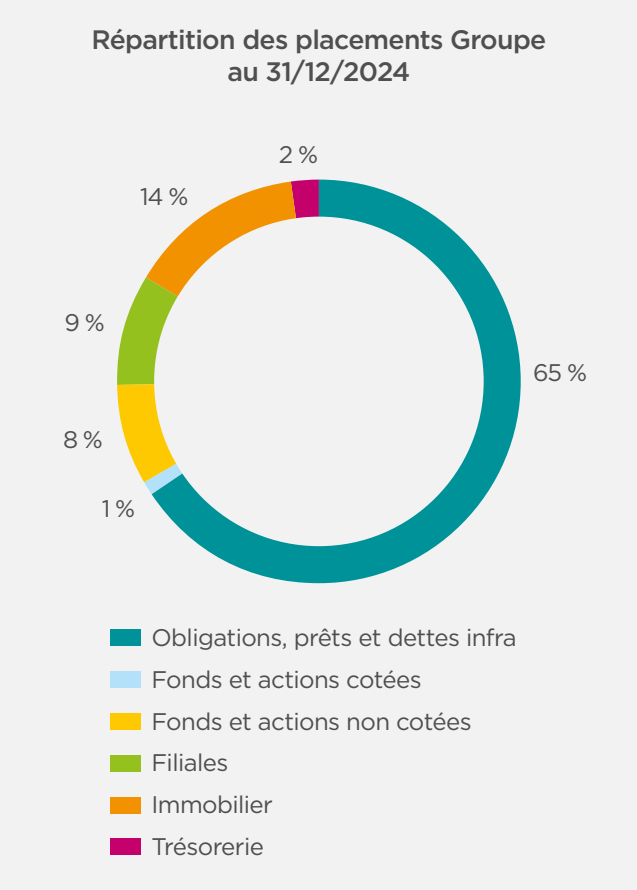

Retraité des filiales opérationnelles, et au regard des données disponibles pour l'exercice 2024, l'univers d'investissement Relyens dit « analysable[2] » ressort à 2 217 M d'€ en valeur marché, ce qui correspond à 90 % du total des actifs. En 2024, Relyens a poursuivi l'amélioration de la couverture en mettant notamment en place des critères d'analyse ESG & Climat sur de nouveaux actifs notamment non coté. Relyens a également intégré à son périmètre analysable, les DAT et les comptes courants rémunérés ainsi que différents prêts. En comparaison, ce périmètre analysable était de 86 % du total bilan pour l'exercice 2022 et de 88 % pour l'exercice 2023.

Concernant le périmètre analysé[3] : en 2024, le périmètre analysé ressort à 73 % contre 67 % en 2023.

Relyens	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Total Bilan en euros	2 198 M	2 424 M	2 427 M
Périmètre analysable	86 %	88 %	90 %
Périmètre analysé	75 %	67 %*	73 %*

* Pour cet exercice 2023 et 2024, sont retraités du périmètre analysé, les entités ayant répondu à moins de 50 % des indicateurs, afin de garantir la qualité et la fiabilité des résultats présentés.

Point d'attention : *concernant l'exercice précédent, les données sur la poche marché financier provenaient de l'agence de notation indépendante Inrate. En 2024, les données sont issues de l'agence de notation indépendante ISS avec laquelle EthiFinance a contractualisé. Cela a permis de noter les émetteurs présents au sein des actifs détenus à la fois pour la partie ESG, et également pour la partie Climat (les bases de données ne sont pas accessibles librement). Aussi, les méthodologies des deux agences étant parfois divergentes, ce changement a un impact sur la comparabilité des données et sur les résultats. Pour la partie non-cotée, les données ont été collectées directement auprès des parties prenantes. La méthodologie et l'analyse des bases de données ont été réalisées par un prestataire spécialiste, EthiFinance, et sont disponibles en annexe. Concernant la partie non-cotée, l'ensemble des référentiels ont été actualisés avec l'intégration de nouvelles questions qui vient renforcer les exigences pour l'exercice 2024, en accord avec politique ESG du Groupe qui évolue.*

Périmètre analysable	90 %
Périmètre analysé ESG	73 %
Périmètre analysé Climat	70 %

1. Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
2. Périmètre analysable = bilan consolidé retraité des filiales opérationnelles, immobilisation en cours et liquidités
3. Périmètre analysé = actifs du périmètre analysable pour lesquels la donnée est disponible afin de procéder à l'analyse et au scoring du portefeuille (Données EthiFinance)

03 LA DURABILITÉ AU CŒUR DU MODÈLE RELYENS ET DE SA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Depuis 2021, Relyens est Entreprise à Mission. Ce modèle incarne une approche novatrice des organisations en intégrant des objectifs sociaux et environnementaux au cœur de leur mission et de leur stratégie.

Pour Relyens, adopter ce modèle et inscrire sa raison d'être **« Agir et innover, aux côtés de celles et ceux qui œuvrent à l'intérêt général, pour construire un monde de confiance »** dans ses statuts, c'est réaffirmer la volonté de se positionner comme un acteur essentiel de la transformation sociétale. C'est apporter une réponse concrète à l'appel croissant des citoyens à repenser la manière dont les acteurs économiques doivent créer, délivrer et partager la valeur.

C'est prendre des engagements concrets qui s'inscrivent dans le temps long et construire un modèle économiquement viable et durable.

Cette orientation motive Relyens à remettre en question et à réinventer ses activités, sa proposition de valeur et sa relation avec son écosystème à la lumière des enjeux sociétaux qu'il adresse. De plus, elle encourage activement le Groupe à mobiliser ses clients, partenaires et collaborateurs pour soutenir sa mission. En fin de compte, cette démarche recentre le Groupe sur l'essentiel, en se concentrant sur ce qui a un impact réel et positif dans son ensemble.

Investir au service de notre mission
Agir en faveur de la durabilité

01
Une politique d'investissement engagée

Une politique d'exclusion au service de notre mission

Une stratégie d'engagement spécifique

Une politique de vote conforme à nos valeurs

02
L'évaluation extra-financière au cœur de notre gestion

Le monitoring des indicateurs ESG & Climat de notreportefeuille

Le suivi de nos investissements durables

03
Une démarche pilotée et partagée

L'investissement responsable au cœur de notre gouvernance

La transparence de notre gestion et de notre communication récompensée

Dans ce contexte, en 2025, Relyens a publié une nouvelle Charte d'Investissement Socialement Responsable (ISR) afin de renforcer les exigences environnementales et sociales pour l'ensemble des classes d'actifs. Le groupe a également choisi de renforcer ses exigences ESG & Climat en incluant de nouvelles exclusions sectorielles complétées par des filtres basés sur le niveau de controverses et le scoring ESG. Cette approche concilie performance financière et extra-financière du portefeuille et maîtrise des risques sur le long terme, favorise l'innovation, le partage de bonnes pratiques et participe à la création de valeur sur les marchés

Découvrir la charte ISR de Relyens

Afin de s'inscrire dans une démarche de progrès, Relyens a sélectionné 6 Objectifs de Développement Durable (ODD) parmi les 17 définis par les Nations Unies et leurs états membres répondant à ses enjeux dont un nouvel objectif de développement durable récemment intégré en lien avec sa stratégie d'investissements responsables à savoir l'ODD 7 « énergie propre et à un coût abordable ». Le choix de cet objectif s'explique par la volonté de promouvoir et de développer les énergies décarbonées qui sont essentielles pour limiter les effets du changement climatique. L'ensemble de ces engagements visent à relever des défis mondiaux à portée sociale et environnementale que sont les inégalités et l'accès à la santé pour tous, tout en permettant la transition écologique et énergétique à moyen long terme.

PERMETTRE À TOUS DE VIVRE EN BONNE SANTÉ ET DE PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS À TOUT ÂGE

Au travers de ses activités, Relyens investit pour favoriser l'**accès aux services de santé essentiels et de qualité en investissant notamment dans des sociétés innovantes** du domaine médical dont les produits développés permettent de répondre à des besoins médicaux encore non couverts. Dans un contexte de restriction de la dépense publique, le Groupe contribue également au développement et à l'amélioration des établissements sanitaires et médico-sociaux, et finance durablement les acteurs du secteur public dans leurs projets de transformation

DÉMOCRATISER L'UTILISATION D'ÉNERGIE DÉCARBONÉE ET L'OPTIMISATION ÉNERGÉTIQUE POUR TOUS

En investissant dans des fonds dédiés, Relyens **participe activement au développement des énergies vertes et décarbonées.** Relyens a notamment renforcé ses investissements en infrastructure avec une priorisation sur la transition écologique en finançant par exemple des projets photovoltaïques, éoliens, de stockage de batterie, de mobilité durable ou encore d'efficience énergétique. Dans le cadre de sa **politique de gestion immobilière,** Relyens favorise l'efficience **énergétique en monitorant le management de l'énergie et de décarbonation de ses bâtiments tertiaires.** Le Groupe réalise aussi régulièrement des audits et des investissements en faveur de la rénovation énergétique, et a fait également le choix de ne souscrire que des contrats « énergie verte ».

BÂTIR UNE INFRASTRUCTURE RÉSILIENTE ET ENCOURAGER L'INNOVATION

Relyens accompagne la **révolution du numérique,** le **développement de technologies de rupture** et la **recherche médicale, en contribuant au développement et à l'amélioration des établissements de santé et médico-sociaux, dans un contexte de restriction de la dépense publique.** Ces investissements permettent d'apporter une réponse face aux **risques technologiques (et notamment cybersécurité),** aux **risques médicaux** et aux risques liés **aux ressources humaines** afin d'améliorer la qualité des soins.

FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES SOIENT OUVERTES À TOUS, SÛRES, RÉSILIENTES ET DURABLES

Relyens met l'accent sur la **qualité de vie, en imaginant une urbanisation différente, en incluant le bien-être au cœur des préoccupations immobilières,** mais aussi en privilégiant des **projets de réhabilitation, ou encore en soutenant les collectivités territoriales.** Cette conduite est animée par la prise de conscience que la neutralité carbone et l'engagement sociétal des entreprises sont devenus des impératifs auxquels l'immobilier doit répondre immédiatement.

PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS

Relyens s'engage en faveur de la transition écologique de ses clients. Le Groupe finance les collectivités à travers des projets liés à l'adaptation au changement climatique, l'efficience énergétique, la rénovation et construction de bâtiments efficients, la gestion des déchets et le traitement de l'eau, le transport propre. L'objectif est également de sensibiliser ses principaux bénéficiaires publics (hospitaliers et collectivités territoriales) aux problématiques ESG. Par ailleurs, Relyens accorde une part importante de ses financements obligataires à des émissions labellisées « green » ainsi qu'à la sélection de fonds dédiés à la décarbonation..

RENFORCER LES MOYENS DE METTRE EN ŒUVRE DES PARTENARIATS POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscient que l'atteinte des ODD ne sera possible qu'au travers de la mobilisation des acteurs de la société civile, du secteur privé et public, Relyens développe des relations étroites avec les organisations professionnelles. En complément de son adhésion aux PRI, le Groupe est membre de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (Af2i), et participe à la commission durable qui promeut les principes de l'investissement responsable. Relyens s'engage proactivement en faveur de la durabilité à travers sa participation à des conférences et événements autour de l'investissement durable et à impact. L'accompagnement par des prestataires reconnus sur les sujets ESG & Climat permet au Groupe de renforcer son expertise au bénéfice du développement durable.

Pour répondre à ces enjeux, Relyens actualise régulièrement les nouveaux ODD qui pourraient s'inscrire au service de sa mission avec la mise en place d'un suivi.

04 MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

A. Les exclusions sectorielles et normatives

Son activité et sa mission d'intérêt général amènent le Groupe à s'écarter des investissements qui pourraient s'avérer contraires à ses valeurs. Relyens renforce régulièrement sa politique d'exclusion fondée sur 4 principaux critères : les exclusions sectorielles, le niveau de controverses, le score ESG et des aspects géopolitiques. L'application de ces critères intervient à chaque nouvel investissement et sera progressivement appliqué à l'ensemble de notre portefeuille historique. Un critère ne respectant pas notre politique est suffisant pour entrainer l'exclusion d'un investissement.

En 2025, Relyens a renforcé significativement sa politique d'exclusion notamment concernant ses investissements cotés, selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Pour cela, le Groupe s'est doté d'une plateforme de pilotage Sequantis et de nouvelles bases de données ESG & Climat reconnues (Sustainalytics et Carbone 4) en complément du suivi EthiFinance. En ce qui concerne les investissements cotés non couverts par les fournisseurs de données, les sociétés non cotées et les investissements immobiliers, les critères d'exclusions restent identiques. L'analyse est réalisée au cas par cas par l'équipe d'investissement qui fournit ses meilleurs efforts pour une mise en cohérence entre l'investissement concerné et la politique d'exclusion selon les données disponibles.

Concernant les fonds, les critères d'exclusion sont identiques et l'équipe investissement utilise un référentiel ESG développé en collaboration avec notre prestataire EthiFinance. Ce référentiel permet d'évaluer leur performance extra-financière ainsi que celle du véhicule d'investissement.

EXCLUSIONS SECTORIELLES

Les engagements contenus dans la politique d'exclusion sectorielle, formalisés dans la Charte d'Investissement Responsable, concernent l'ensemble de la gestion directe et indirecte, cotée et non cotée, pour les titres de créances et valeurs mobilières du portefeuille. Ces exclusions ont été renforcées en 2025 afin de les rendre plus ambitieuses sur le plan environnemental et social.

- **Thématique santé :** en tant qu'assureur engagé du risque médical, le Groupe a choisi de renforcer ses exclusions pour respecter ses engagements en faveur du domaine de la santé en excluant tout nouvel investissement dans les secteurs du tabac et de l'alcool (production et vente).
- **Thématique environnement :** en tant qu'Entreprise à mission, la durabilité s'inscrit au cœur de la stratégie d'investissement du Groupe ; de fait, il souhaite accompagner la transition vers une économie décarbonée tout en favorisant le respect de la biodiversité. L'ambition est donc de freiner le recours aux énergies fossiles en limitant les investissements dans ce secteur :
  - **Pétrole, gaz et gaz de schiste** (extraction et forage) : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur. Il est prévu une sortie progressive mais complète de tout investissement dans les entreprises du secteur du gaz et du pétrole d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE et 2040 pour le reste du monde ;
  - **Aucun nouvel investissement** n'est autorisé dans le secteur du charbon thermique (extraction et forage).

  Concernant l'industrie agro-agricole et agrochimique, le Groupe souhaite limiter son exposition aux activités qui pourraient nuire à la préservation de la biodiversité, à savoir :
  - **Huile de palme** (production) : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur ;
  - **Produits agro-chimiques et pesticides** (production) : investissement possible si moins de 5 % du chiffre d'affaires sont réalisés dans ce secteur.

En complément, en adéquation avec ses valeurs, le Groupe a choisi d'exclure le **secteur des armes controversées** (mines anti personnel, bombes à sous-munitions) telles que définies par les Conventions d'Ottawa et d'Oslo ; ainsi, concernant les armes biologiques et les armes chimiques (type phosphore), aucun investissement n'est autorisé.

L'ensemble des limites citées précédemment sont respectées et appliquées d'après les données disponibles.

En ce qui concerne les investissements immobiliers, les secteurs concernés par les exclusions sectorielles sont identiques. Chaque dossier d'acquisition ou nouvelle location est étudié au cas par cas afin d'apprécier au mieux la situation.

EXCLUSIONS NORMATIVES

Relyens est par ailleurs attentif aux caractéristiques du pays dans lequel il souhaite investir. La sélection des investissements s'appuie sur l'appréciation faite par l'organisme Freedom House concernant la classification du pays en fonction de l'accès des populations aux droits politiques et aux libertés civiles. Un suivi notamment des pays « non free » ou « partly free » est assuré par le département Risk Management et les actifs émergents sont limités à 3 % de la valeur bilan des actifs de Relyens. Le Groupe exclut également tout achat ou vente d'actifs avec un intermédiaire dont le siège social n'est pas situé dans un pays membre de l'OCDE.

1. NIVEAU DE CONTROVERSES

Le Groupe veille de manière générale à ne pas investir dans des entreprises sujettes à un niveau de controverse jugé important ou sévère (niveau 4 ou 5 via Sustainalytics). Pour ce faire, Relyens s'appuie sur les analyses produites par le fournisseur de données extra-financières nommé Sustainalytics pour ses encours cotés. Cette analyse des controverses est également complétée par les données issues de ISS fournies par EthiFinance. Ces deux fournisseurs de données produisent des analyses légèrement différentes qu'il semble pertinent de croiser pour aboutir à une meilleure couverture de données. Les émetteurs dont le niveau de controverse est jugé important ou sévère, sont mis en évidence, constitue ainsi un outil de pilotage et d'arbitrage éventuel.

En 2024, seulement 0,34 % des actifs cotés du portefeuille ont un niveau de controverse jugé « important », et 0,18 % un niveau de controverse « sévère ». En comparaison, pour l'exercice 2023, 2,1 % des actifs cotés avaient un niveau de controverse « important » et 0 % un niveau de controverse « sévère ».

NB : Les données de 2023 sont issues du fournisseur de données Inrate, tandis que celles de 2024 proviennent de ISS et Sustainalytics. Cet élément méthodologique est donc à intégrer dans la comparaison des évolutions des controverses.

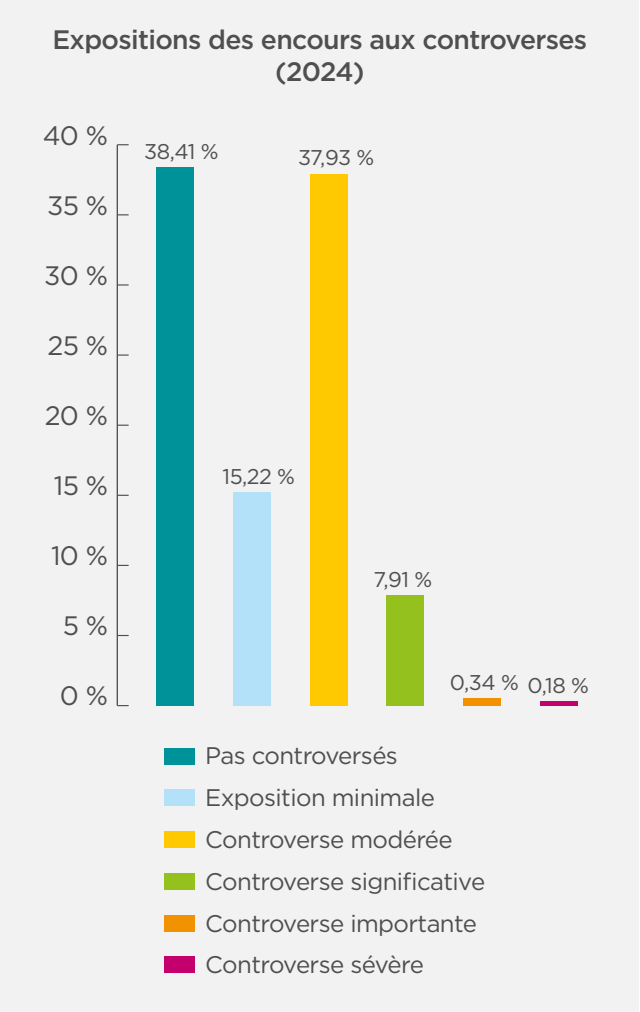

2. SCORING ESG

Depuis 2025 et la publication de la nouvelle charte d'investissements responsables du groupe, Relyens a entrepris de renforcer une nouvelle fois sa politique d'exclusion en intégrant le critère du scoring ESG. Désormais, chaque investissement devra avoir un score ESG de 30 maximum. La note de 30 est considérée comme un risque ESG « moyen » par la méthodologie de Sustainalytics (échelle de 0 à 100). Ce score de 30 représente la borne haute définie par Relyens et ce seuil ne pourra être dépassé par aucun investissement futur. Sustainalytics produit un score de risque ESG et non pas de performance. Ainsi, une note proche de 0 sera considérée comme très bonne car peu risquée selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le groupe s'engage à appliquer cette politique d'exclusion et à l'étendre progressivement à l'ensemble des actifs en portefeuille. A l'avenir, Relyens souhaite également continuer de renforcer sa politique d'investissements responsables afin de poursuivre sa mission d'investisseur durables qui œuvre en faveur des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

B. Prise en compte des critères ESG & CLIMAT

Dans le cadre de sa gestion des actifs cotés et non cotés, Relyens est accompagné par un prestataire externe - EthiFinance - dont le travail s'appuie sur les données de plusieurs fournisseurs spécialisés dans le domaine extra-financier.

Ainsi, afin de prendre en compte les critères ESG & Climat dans ses décisions de gestion, Relyens bénéficie des informations spécifiques à son portefeuille sur une base annuelle, transmises aux équipes à travers les documents suivants :

- **Rapport ESG** permettant de bénéficier d'une vision à 360° du portefeuille au regard de la prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance sur les lignes détenues ;
- **Rapport Climat** reprenant les indicateurs suivants :
  - **Taxonomie,** dont l'objectif est de permettre d'identifier la part des activités durables telles que définies par la Taxonomie Européenne ;
  - **Température,** qui vise à analyser l'exposition aux grands enjeux environnementaux et calculer la trajectoire d'alignement sur des scénarios climatiques ;
  - **Biodiversité,** qui vise à mesurer l'impact des actifs du portefeuille de Relyens sur les différents actifs du capital naturel.
  - **Intensité Carbone** du portefeuille, dont l'objectif est d'évaluer les émissions de GES émises par les actifs (Scope 1, 2 & 3) sur l'ensemble des actifs de Relyens rapportés à un dénominateur spécifique suivant la typologie de l'investissement (CA pour les émetteurs corporate, PIB pour les souverains ou m² pour les actifs immobiliers).

Les rapports ESG & Climat sont transmis annuellement par EthiFinance et utilisés pour élaborer le présent rapport. A noter que cette année, à la suite de la parution du premier rapport de durabilité du Groupe Relyens lié à la directive CSRD, les chiffres relatifs à la taxonomie présentés dans ce présent rapport sont issus du rapport de durabilité du groupe qui a été audité et validé par les Commissaires aux Comptes. En complément, le Groupe s'est également doté de la plateforme de suivi Sequantis complétée par deux nouveaux fournisseurs de données ESG & Climat en 2024 (Carbone 4 et Sustainalytics). Cela permettra à l'avenir de croiser les données issues de plusieurs bases afin de gagner en précision dans nos analyses

Type d'actifs	Poids	Couverture ESG	Couverture Climat
Marché financier	49 %	77 %	74 %
Immobilier	15 %	100 %	100 %
Prêts aux hôpitaux	10 %	50 %	34 %
Prêts aux collectivités	5 %	81 %	92 %
Fonds (participations directes et indirectes)	21 %	90 %	89 %

Ainsi, l'ensemble du portefeuille est analysé sur la base d'un scoring ESG & Climat selon la répartition suivante :

- **Actifs cotés sur les marchés financiers :** Actions, Obligations, Souverains ; l'analyse du portefeuille repose sur des données provenant de l'agence indépendante de notation ISS via EthiFinance. Précédemment, l'analyse était faite par l'agence de notation indépendante Inrate. Inrate et ISS notent à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains. Ce changement de fournisseurs de données opéré par EthiFinance complique la comparaison des indicateurs entre 2023 et 2024.
- **Actifs non cotés :** Fonds, Participations directes et Immobilier, la collecte de données est réalisée à travers des référentiels personnalisés créés en collaboration avec EthiFinance et revus annuellement. Cette année, l'ensemble des questionnaires a été renforcé par la modification des échelles de scoring qui sont désormais bien plus granulaires. De plus, pour gagner en précision, les questionnaires intègrent de nouvelles questions sur différents thèmes liés aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance :
  - Impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité,
  - Existence de procédures et mécanismes de gouvernance relatifs à l'ESG,
  - Eligibilité et Alignement à la taxonomie des fonds et entreprises,
  - Exclusions sectorielles liées à notre charte d'investissement responsable.
- **Contreparties :** Sociétés de gestion, Banques, Courtiers, Prestataires de Services. Depuis 2024, les contreparties sont scorées par Relyens en interne.

Les informations collectées permettent d'obtenir une compréhension de la stratégie des entreprises financées, des politiques d'investissement ESG & Climat des sociétés de gestion, et plus précisément des informations sur ses performances environnementales (émissions de Gaz à Effet de Serre, consommation d'eau…), sociales (conditions de travail, égalité des chances) et de gouvernance (composition des instances, politique RSE, certifications et labels pour nos immeubles…).

Compte tenu de ce qui précède, contrairement à l'année dernière, la grille de scoring s'apprécie sur une échelle différente entre la poche **« Actifs cotés sur les marchés financiers »** et la poche **« Actifs non cotés »** s'agissant de sources de données et de méthodologie différente. Pour des raisons de comparabilités, les scorings ESG 2023 des actifs non cotés ont été actualisées avec le nouveau référentiel 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Tous les indices cités ci-après sont à lire « /100 ». Les scorings ESG publiés en 2024, affichent une amélioration sur toutes classes d'actifs, par rapport à 2023.

SYNTHÈSE DES PERFORMANCES ESG PAR POCHE

Poche cotée

Actions

61
Performance ESG
Inv. au
31/12/2023

63
Performance ESG
Inv. au
31/12/2024

-
Performance ESG
de l'indice

Niveau de performance du portefeuille : **Bonne**

Obligations corporate

55
Performance ESG
Inv. au
31/12/2023

56
Performance ESG
Inv. au
31/12/2024

60
Performance ESG
de l'indice

Niveau de performance du portefeuille : **Moyenne**

Obligations souveraines

-
Performance ESG
Inv. au
31/12/2023

65
Performance ESG
Inv. au
31/12/2024

67
Performance ESG
de l'indice

Niveau de performance du portefeuille : **Bonne**

Légende :

- Note ≤ 43,5/100 : **Faible**
- 43,5 ≤ Note < 62,5/100 : **Moyenne**
- 62,5 ≤ Note < 81/100 : **Bonne**
- Note ≥ 81/100 : **Excelent**

Source : EthiFinance - ISS

Poche non cotée

Immobilier

64 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

69 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Fonds

43 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

65 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

The Tech Care Compagny

24 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

39 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Hopitaux

32 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

43 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Dettes privées

22 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

44 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Autres émetteurs privés

21 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

40 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Collectivités

28 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

48 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Relyens Innovation Santé

22 — Performance ESG Inv. au 31/12/2023

33 — Performance ESG Inv. au 31/12/2024

Echelle de performance ESG

- Note ≥ 55/100 : **Très Bonne**
- 50 ≤ Note < 55/100 : **Moyenne**
- 45 ≤ Note < 50/100 : **Bonne**
- 40 ≤ Note < 45/100 : **Limitée**
- Note < 40/100 : **Faible**

Source : EthiFinance

ACTIFS COTÉS - MARCHÉ FINANCIER

A la suite du changement de fournisseurs de données, la poche « Actifs cotés sur les marchés financiers » se décompose entre :

- Marchés financiers - Corporate : Actions et Obligations (données disponibles couvrant environ 69 % des encours)
- Marchés financiers - Souverains et Assimilés (données disponibles couvrant environ 88 % des encours)

Relyens s'attache à appliquer une politique dite « responsable » dans ses placements cotés conformément à sa stratégie en la matière. La poche **« Actifs cotés sur les marchés financiers »** est essentiellement composée d'obligations alors que les actions cotées représentent seulement 1 % du total bilan. La poche obligataire se décompose en deux catégories, que sont les obligations souveraines et d'entreprises aussi appelée corporate. La majorité des actifs obligataires est désormais constituée d'émetteurs appartenant au secteur « souverains et assimilés », résultat d'une importante réallocation des actifs suite à la remontée des taux constatée en 2022 et initiée au détriment du crédit. Relyens a également choisi de concentrer sa stratégie d'investissement obligataire autour des obligations souveraines labellisées green.

L'importance accordée au secteur souverain et assimilé génère un impact positif sur la performance ESG. De plus, concernant, les émetteurs crédits, les entreprises dont les secteurs sont par essence sur des activités polluantes ne sont pas privilégiées en alignement avec la charte d'investissements responsables du groupe. Relyens reste attentif à orienter une part significative de ses encours sur les obligations labelisées greens ou sustainable.

1. MARCHÉS FINANCIERS - CORPORATE

Nb : tous les indices cités ci-après sont à lire « /100 ». Pour des raisons de comparabilités, les notes 2023 ont été actualisées avec les données ISS afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

L'échelle suivante est définie par ISS pour qualifier la notation obtenue sur les marchés financiers :

- Note ≤ 43,5/100 : **Faible**
- 43,5 ≤ Note < 62,5/100 : **Moyenne**
- 62,5 ≤ Note < 81/100 : **Bonne**
- Note ≥ 81/100 : **Excelent**

• Actions

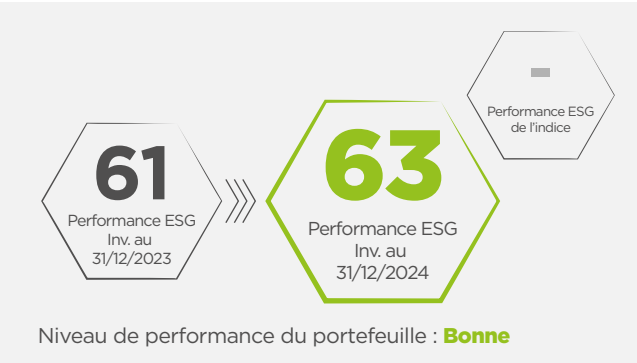

La poche « Actions », qui représente une faible part des encours du portefeuille (1 %), affiche une bonne performance ESG globale malgré la présence de certains émetteurs qui modèrent le score par des performances mitigées sur les piliers Environnement et Social.

La performance globale de la poche « Actions » fin 2024 progresse de 61 à 63 points, en progression de 2 points. Les performances du portefeuille sur les piliers Social, Gouvernance et Environnement sont de 61/100, 70/100 et 65/100.

• Obligations

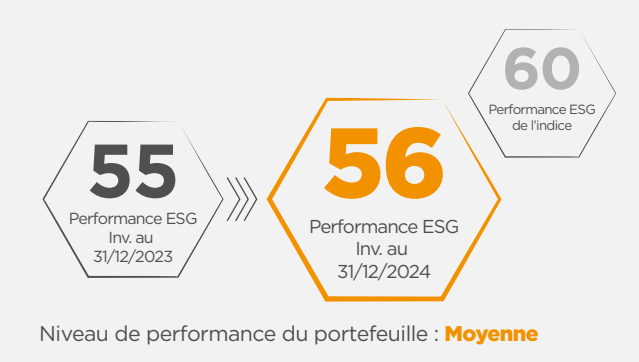

La poche obligataire du portefeuille présente une performance ESG moyenne, marquée par des émetteurs qui affichent des scores modestes sur les piliers Environnement et Social. Les piliers Environnement, Social et Gouvernance ont respectivement les notes de 54/100, 56/100 et 65/100. Selon les données issues de ISS, ce score ressort légèrement inférieur à celui de l'indice avec une différence de 4 points. Le score pour la poche obligations corporate augmente cependant d'un point entre 2023 et 2024 en se basant sur les données fournies par ISS.

Par ailleurs, en raison de sa nette dominance au sein du portefeuille (97 % des encours analysés), la performance de la poche obligataire reflète parfaitement la note ESG globale de la poche « Marchés financiers – corporate » qui est aussi de 56/100. En effet, en répartition par décile, la poche « Marchés financiers – corporate » se compose à 49 % d'entités dont le score est entre 50 et 60/100 en 2024.

2. MARCHÉS FINANCIERS - SOUVERAINS ET ASSIMILÉS

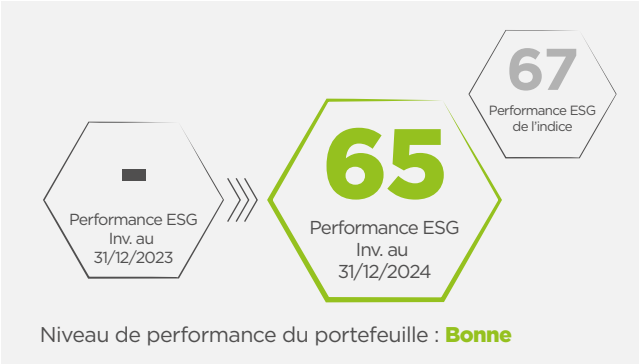

La poche « Souverains et assimilés », qui représente 40,5 % des encours de la poche marché financier, affiche une performance de 65/100. Suite au changement de fournisseur et des données indisponibles pour la poche souveraine en 2023, la comparaison sur l'année précédente est impossible. La performance de la poche est considérée par ISS comme « bonne ». Toutefois, elle reste inférieure de 2 points à la performance ESG de l'indice.

ACTIFS NON COTÉS

Une première collecte de suivi de nos actifs non cotés avait été initiée en 2022, il s'agit donc de la troisième année de collecte sur cette classe d'actifs. Contrairement au scoring sur les marchés financiers, aucun indice de comparaison n'a pu être retenu faute de données pertinentes disponibles sur le marché.

1. ACTIFS IMMOBILIERS

Concernant les actifs immobiliers, les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche avec un taux de réponse moyen de 99,8 %.

Relyens mène de longue date une activité dynamique dans le développement et la gestion de son portefeuille immobilier détenu en direct sur le long terme, et composé d'actifs résidentiels, tertiaires, mixtes, ainsi que de résidences gérées.

Agissant en qualité de signataire de **Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement** (VEFA), de **Contrats de Promotion Immobilière** (CPI), mais aussi régulièrement comme développeur de ses propres opérations, le Groupe intervient au sein d'un environnement pleinement maîtrisé et favorisé par son implantation historique, à savoir la Métropole de Lyon, mais également au sein d'autres agglomérations de la région Auvergne-Rhône-Alpes comme Saint-Etienne ou Clermont-Ferrand.

Au travers de ses investissements, **Relyens a pour volonté de contribuer à plus de responsabilité et de durabilité dans ses activités immobilières,** notamment en faisant le choix de restreindre dans son allocation ses nouvelles acquisitions à des immeubles à haute performance environnementale et/ou dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation, favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie.

Le parc immobilier de Relyens bénéficie aujourd'hui de solides fondamentaux avec **74 % d'actifs conformes, a minima à la RT 2012, dont 62 % sont labellisés ou certifiés (valeurs en m²).**

Le Groupe s'engage pour améliorer la transition énergétique de ses actifs et in fine de ses locataires, en réinvestissant régulièrement mais également en intégrant pleinement le management de l'énergie et de la décarbonation dans sa gestion. **Ainsi, le patrimoine tertiaire de Relyens se situe aujourd'hui sur un point de pivot à 2037* vis-à-vis de l'objectif 2050 des Accord de Paris (trajectoire CRREM),** ou encore sur un positionnement à **- 12 %* vis à vis de l'objectif moyen 2030 du Décret Tertiaire.** De plus, **84 %* de ces immeubles sont aujourd'hui équipés d'un système d'automatisation et de contrôle conforme au Décret BACS.** *Source VALUA AUDIT (2025)

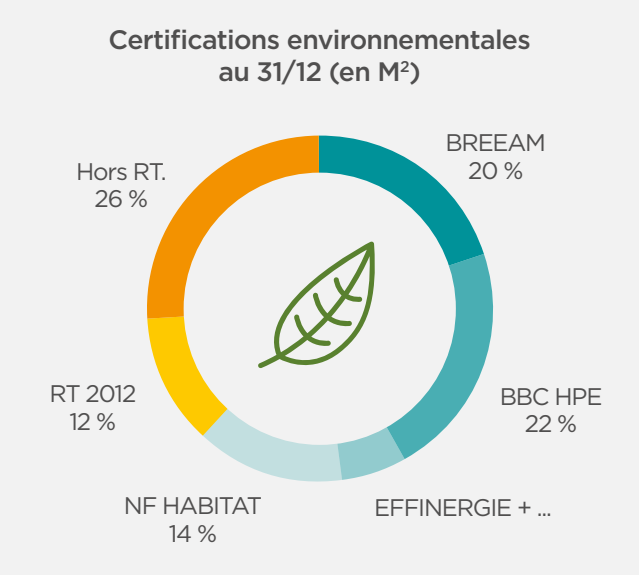

L'année 2024 aura été marquée par la **livraison de deux actifs d'importance,** dont une résidence services sénior à Saint-Etienne développant 9 247 m² (NF HABITAT), ainsi que du siège régional d'ENEDIS à Clermont-Ferrand établi sur une ancienne friche industrielle MICHELIN pour 11 166 m², répartis entre du bureau et de l'activité (BREEAM EXCELLENT).

Ces nouveaux immeubles ont obtenu une très bonne note pour leur première analyse, soit : **71/100 pour la résidence services senior « Les Arches de la Montat » (Saint-Etienne) et 66/100 pour ILO23 (Clermont-Ferrand).** Il est d'ailleurs à noter que ce dernier actif représente 11,9 % des encours immobiliers du Groupe.

Concernant l'exploitation des immeubles, la **finalisation des actions en faveur du management de l'énergie** a contribué à l'amélioration les indicateurs précités ainsi qu'un outil de suivi personnalisé avec un bureau d'étude spécialisé avec un déploiement prévu en 2025.

Gagnant en maturité sur les sujets ESG, l'**élargissement de la grille de scoring à de nouveaux indicateurs, notamment sur la thématique Environnement,** ainsi que l'augmentation du degré d'exigence, ont conduit au **maintien du résultat global du portefeuille immobilier passant de 68/100 en 2023 à 69/100 en 2024,** ainsi qu'à une **augmentation notable de la note à périmètre constant.**

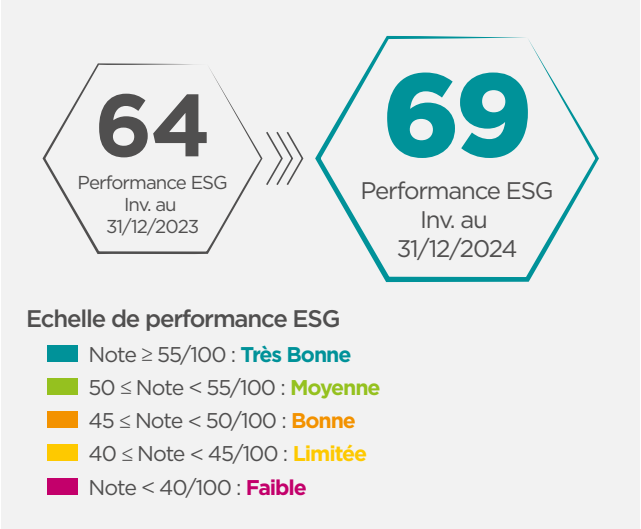

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Il convient de souligner que la **poche révèle un très bon niveau de performance, car 55 % des actifs analysés jouissent d'une note qui se situe entre 70 et 80/100 (38 % en n-1) et que 40 % se situent entre 60 et 70/100 (36 % en n-1).**

L'équipe immobilière a été pleinement mobilisée pour l'atteinte des objectifs durant cette nouvelle période d'analyse, comme la **mise en œuvre pleine et entière de la charte de gestion « responsable et durable »** avec les gestionnaires des bâtiments, concrétisée par exemple par le déploiement d'un contrat cadre 100 % ENR, le développement d'un partenariat avec un paysagiste certifié dans le respect de la biodiversité, ou encore la mise en œuvre de services utiles aux occupants (création de locaux vélos ou mise en place de frigos connectés par exemple). Ces derniers sont d'ailleurs désormais sollicités annuellement dans une démarche de feedback et de sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux.

Il en résulte que **15 immeubles sur 20 ont un scoring supérieur ou égal à 80/100 sur le pilier Social, soit 82,6 % des encours analysés.** Cet indicateur est notamment boosté par le taux d'occupation du parc qui frôle, toutes classes d'actifs confondues, les 100 %, soulignant ainsi une réelle attractivité des immeubles de Relyens.

Particulièrement sur l'immobilier, la **prise en compte de l'exposition et de la vulnérabilité aux risques physiques d'un bâtiment** apparaissant comme un point essentiel d'une conduite extra-financière dans le temps, Relyens a donc mis en œuvre une cartographie de ses risques bruts croisée avec deux outils distincts, et avec pour volonté de gagner en maturité sur ce sujet, notamment dans la matérialisation financière des aléas identifiés.

Cette disposition a permis de **ramener le niveau de résilience du portefeuille à un très bon niveau (66/100) sur la thématique de la Gouvernance.**

2. PRÊTS AUX HÔPITAUX

Concernant les « Prêts aux hôpitaux », les données disponibles ont permis de couvrir 50,3 % des encours de la poche contre 40 % en 2023.

Relyens, par ses valeurs et son activité, a fait le choix depuis plusieurs années de soutenir le secteur hospitalier. Le Groupe est devenu au fil du temps un acteur important du marché des prêts aux hôpitaux, permettant de financer les investissements de ces établissements via deux canaux :

- le marché obligataire, qui permet d'adresser notamment les hôpitaux de taille importante, aux besoins d'investissements significatifs. Les investissements sont fléchés uniquement sur des établissements notés avec l'élaboration, comme pour les prêts, d'une analyse financière en interne.
- le canal bancaire, via un partenariat noué avec Arkéa Banque. Un comité d'investissement dédié a été créé et met au cœur de son processus de décision l'analyse des investissements et des risques de centres hospitaliers, souvent de taille relativement plus petite que sur le marché obligataire.

Ainsi, Relyens participe activement à la rénovation et à la transformation de l'ensemble du secteur hospitalier, pilier de notre société. Au total, Relyens consacre plus de 10 % de ses actifs au financement des acteurs du soin.

A l'instar de l'année précédente, un référentiel a été envoyé à l'ensemble des hôpitaux financés. En 2024, seuls 50 %, des encours ont pu être analysés, ce qui constitue néanmoins une progression par rapport à l'année passée de 40 %. Il reste difficile d'obtenir les données quantitatives des centres hospitaliers financés, la majorité d'entre eux n'ayant pas les moyens internes suffisants pour les collecter (manques de moyens financiers, sous-effectif, etc..).

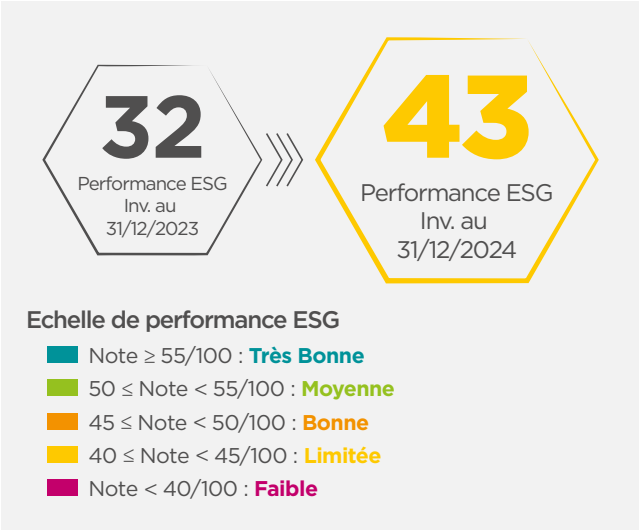

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Malgré une hausse des encours analysés, la poche Hôpitaux affiche un niveau de performance limité avec une note globale de 43 lié aux piliers Environnement et Gouvernance (respectivement à 36 et 39/100) et au pilier Social plus élevé, avec un score de 56/100. Ceci s'explique notamment par la révision des référentiels en 2024 qui intègrent de nouvelles questions (thématiques de l'eau, la biodiversité, la gouvernance partagée) ainsi que les échelles de scoring rendues plus granulaires pour éviter des réponses binaires. A noter qu'une majorité d'hôpitaux n'ont répondu que partiellement aux questionnaires, leur taux de réponse étant légèrement supérieur à 50 %, les réponses de certains hôpitaux juste au-dessus de ce seuil ont pu être analysées et comptabilisées.

La démarche de Relyens s'inscrit dans un horizon long terme, le Groupe souhaitant poursuivre la sensibilisation auprès des hôpitaux financés. L'objectif est de leur montrer l'importance d'une telle collecte d'informations et les acculturer par étape à ces enjeux ESG & Climat. Cet enjeu sera au cœur de la prochaine collecte.

3. PRÊTS AUX COLLECTIVITÉS

Concernant les actifs « Prêts aux collectivités », les données disponibles ont permis de couvrir 81 % des encours de la poche. L'année dernière, 100 % des encours avaient été couverts par l'analyse des données. Cet écart s'explique notamment par l'ajout de nombreuses nouvelles questions en 2024. De ce fait, certaines collectivités n'ont pas répondu à plus de 50 % du questionnaire et n'ont pas pu être comptabilisées dans le total analysé.

Partenaires depuis 2018, Relyens et Sienna Crédit se sont associés pour financer les acteurs du secteur public français via les fonds Predirec FILO 4 et Relyens Investissements et Territoires créé à l'initiative du Groupe. Cette collaboration a permis à Relyens de contribuer, à hauteur de 100 M€ et au travers de 80 opérations réalisées, aux financements de nombreux équipements publics, comme des écoles, des centres de tri et de valorisation, des logements sociaux ou encore des EHPAD.

Le principal véhicule, le fonds Relyens Investissements & Territoires, a précisé sa stratégie en 2023 pour désormais soutenir exclusivement des projets durables liés à la transition énergétique, la rénovation, la construction de bâtiments efficients, la gestion des déchets, le traitement de l'eau, le transport propre et l'adaptation au changement climatique. Pour concrétiser ses ambitions, notre Groupe a renforcé son engagement d'investissement de 20 millions d'euros, avec pour objectif pour le fonds de viser une taille d'encours de 95 millions d'euros. Chacune des opérations financées doit se traduire pour la collectivité par une économie de C02 quantifiée et suivie dans le temps. Cette évolution est en adéquation avec la stratégie d'investissement socialement responsable de Relyens. Elle reflète un engagement profond envers un avenir durable et la volonté de contribuer activement à la protection de l'environnement. Six investissements durables d'un montant de près de 20 M€ portés par les collectivités ont pu être soutenus par le fonds depuis sa nouvelle orientation portant notamment sur la rénovation efficiente d'écoles, le passage de l'éclairage public d'une ville à la LED ou encore le financement de ligne de bus électrique.

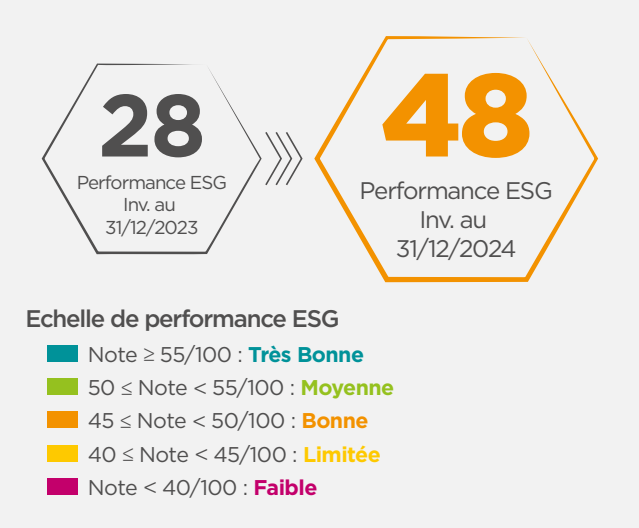

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Cette poche affiche un score de performance « moyenne », avec un score de 48/100. En effet, ce score global s'explique notamment par la forte concentration des notes autour de la moyenne. En effet, plus des deux tiers (72 %) des notes des émetteurs analysés, représentant 57 % des encours totaux, sont comprises entre 40/100 et 60/100. Dans le détail, ce score se décompose en trois piliers Environnement, Social et Gouvernance. Le pilier Environnemental est particulièrement bas avec un score de 26/100 en 2024 avec près de 87 % des entités analysées affichant une note inférieure à 30/100. Ceci s'explique principalement par la difficulté de la plupart des collectivités à fournir des données environnementales quantitatives (énergie, eau, déchets, etc.) et un renforcement du questionnaire avec l'ajout de 6 nouvelles questions.

En parallèle, le pilier Gouvernance obtient une très bonne performance avec un score de 65/100 grâce à la formalisation des stratégies RSE et l'atteinte de la parité des membres des Conseils d'Administration pour la plupart des émetteurs. On note toutefois une faible adoption des schémas de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER), malgré l'enjeu que représentent les achats pour une collectivité. En ce qui concerne le pilier Social, on observe une forte amélioration vis-à-vis de l'année précédente (55/100 contre 38/100), notamment grâce à un effort de transparence de la majorité des entités.

4. FONDS

Private Equity

En tant qu'investisseur, Relyens intervient :

- **En direct** via deux holdings d'investissements détenues à 100 % par Relyens Mutual Insurance :
  - **Relyens Innovation** Santé qui accompagne les entreprises innovantes spécialisées sur la digitalisation des offres, les technologies de rupture et le développement de la recherche médicale, conseillée par Turenne Santé
  - **The TechCare Company** qui investit au capital de sociétés apportant des solutions aux risques identifiés chez les clients du Groupe liés à la cybersécurité, au médical ou aux ressources humaines
- **A travers la souscription dans des fonds**
  Le Groupe diversifie ses investissements en souscrivant dans une vingtaine de fonds à dominante santé et intervient sur toute la chaîne de création de valeur en partant du soutien à la recherche pour l'innovation médicale, du développement produit et commercial, jusqu'à la transmission d'entreprises installées sur leurs secteurs. Plus récemment, un des enjeux du groupe est également de renforcer ses investissements dans des fonds ayant une thèse orientée vers l'impact environnemental.

En 2024, Relyens a investi dans 4 nouveaux fonds dont :

- 2 répondants à notre définition d'impact sociétal (investissements axés uniquement dans le domaine de la santé),
- 2 axés sur les enjeux d'impact environnementaux : fonds thématique dédié aux services & ingénierie à l'environnement en France, et un fonds « grey to green » accompagnant des entreprises européennes carbonées dans des stratégies de décarbonisation ambitieuses.

Dettes privées

En direct

En tant qu'investisseur institutionnel, Relyens a dédié une part de ses actifs au financement de l'économie réelle, à destination des PME et des ETI aux côtés de l'offre bancaire existante en accompagnant les entreprises à moyen-long terme tout en s'intéressant à leur bien-fondé en matière d'attractivité et de transparence.

Ainsi, en 2022, Relyens a confié la gestion principale de ses investissements en dette privée à **Eiffel Investment Groupe,** pionnier de l'investissement à impact positif. Les actifs de dette privée totalisent à fin 2024 un encours d'environ 75 M€, représentant un investissement dans 16 sociétés. Relyens a pour objectif de poursuivre ses investissements en optimisant le dispositif de sélection, le suivi des financements et la prise en compte de critères d'impact et d'ESG.

En indirect

Fonds de dettes privées

Depuis 2021, aux côtés de 18 assureurs de France Assureurs et de la Caisse des Dépôts, Relyens a participé à la création du fonds d'investissement « Obligations Relance » doté à hauteur de 1,7 milliard d'euros, un des volets du Plan Relance du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance. Ce dispositif a pour objectif de soutenir les PME-ETI dans leur croissance et leur transformation après la crise sanitaire.

Relyens investit par ailleurs dans plusieurs fonds de dette privées portés par des sociétés de gestion françaises avec pour objectif de contribuer là-encore au développement des entreprises qui n'ont pas accès aux marchés obligataires. Relyens s'attache à investir dans des fonds appliquant un suivi important des dimensions ESG pour chacune des participations.

Fonds infrastructures

Relyens est également investi dans plusieurs fonds d'investissement finançant des projets d'infrastructure en Europe avec l'idée de soutenir principalement des projets relatifs à la transition écologique. Cet axe a été renforcé avec le relèvement récent de notre allocation cible de 5 à 10 % concernant la poche « Taux ». Deux engagements significatifs additionnels ont été réalisés en 2024 avec 40 M€ d'investissements sur deux fonds labelisés article 9 finançant exclusivement des infrastructures favorisant la transition écologique.

En 2024, pour gagner en lisibilité, les scorings sont divisées en quatre catégories distinctes, permettant de comparer différentes performances ESG suivant leur typologies et stade de maturité des émetteurs financés pris en compte dans des référentiels spécifiques :

a) Participations indirectes : **« Fonds »**

b) Participations directes : **« Dette privée »**
« Relyens Innovation Santé »
« The TechCare Company »
« Autres émetteurs privés »

a) Participation indirecte

• Scoring Fonds

Concernant les actifs « Fonds », les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche.

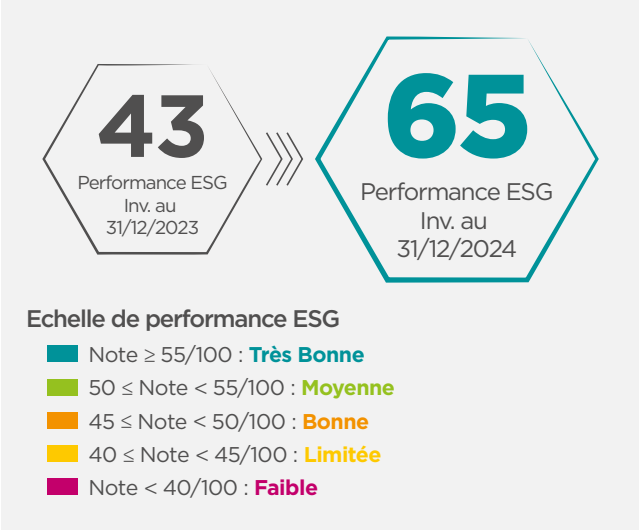

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Cette poche « Fonds » affiche cette année un très bon niveau de performance, passant de 43/100 à 65/100 et donc un scoring considéré comme « très bon », avec notamment un très bon score sur les piliers Environnement et Gouvernance où respectivement 75 % et 71 % des encours analysés affichent un score strictement supérieur à 65/100. Avec une performance moyenne pondérée de 69/100, le pilier Environnement représente la meilleure performance de la poche, légèrement au-dessus du pilier Gouvernance (65/100), et au-dessus des piliers Sociétal (62/100) et Social (59/100). Malgré l'importante augmentation du score sur le pilier Social, le thème « égalité des chances et droits des personnes » obtient toujours la moins bonne note sur tous les thèmes des piliers confondus (44/100). Malgré le score de ce sous-thème égal à 44/100, le pilier Social obtient le score de 59/100 ce qui est considéré comme une « très bonne » performance par l'échelle ESG de EthiFinance.

Ce score général de 65/100 est particulièrement appréciable car la totalité des encours de la poche ont été analysés pour aboutir à ce résultat. Cette nette amélioration par rapport à 2023 est principalement due aux bonnes notes des deux principaux contributeurs de la poche représentant respectivement 14,2 % et 12 % des encours analysés, et affichant un score global de 75,5/100 et 60/100. Le score élevé de cette poche s'explique aussi par le fait que ces fonds sont aussi les plus structurés et qu'ils disposent d'équipes ESG expérimentées et dédiées. Ils investissent également dans des entreprises ayant un stade de maturité élevé, généralement rentables.

b) Participations directes

• Scoring Dette privée

Concernant les actifs « Dette privée », les données disponibles ont permis de couvrir 58 % des encours de la poche

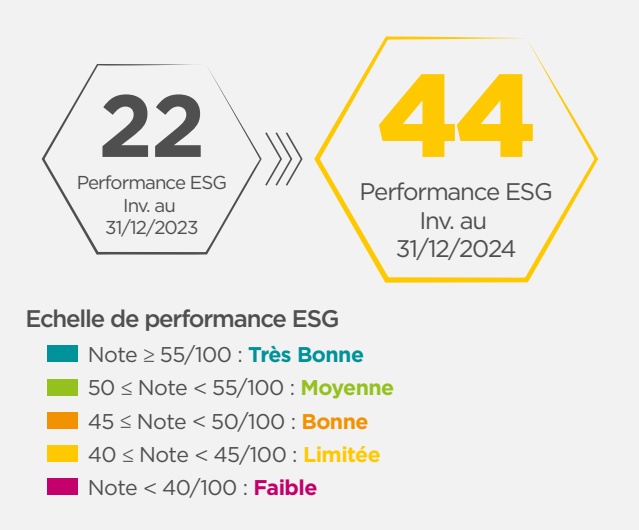

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

La poche « Dette privée » affiche un niveau de performance limité avec un score de 44/100, avec notamment un score faible de 37/100 sur le pilier Social, où 49,1% des encours analysés ont obtenu une note strictement inférieure à 40/100. Il faut noter que le taux de réponse est seulement de 57,6 %, ce qui impacte la fiabilité des résultats obtenus. Sur le plan environnemental, seuls quatre émetteurs (représentant 38,9 % des encours analysés) affichent une note supérieure ou égale à 50/100. Parmi ces quatre émetteurs, trois affichent aussi les meilleures performances sur le pilier Gouvernance, présentant des notes excellentes, supérieures à 80/100.

Le meilleur score ESG de la poche est de 60/100 et représente 6,3 % des encours totaux tandis que les moins bons scores qui impactent négativement la poche représentent quasiment 30 % des encours. Ce score limité est toujours à remettre en perspective avec celui de l'année dernière qui était inférieur. Cette évolution à la hausse s'explique notamment par un taux de réponses bien plus élevé en 2024 bien qu'uniquement 58 % des encours soit analysé.

• Relyens Innovation Santé

Concernant les actifs « Relyens Innovation Santé », les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche.

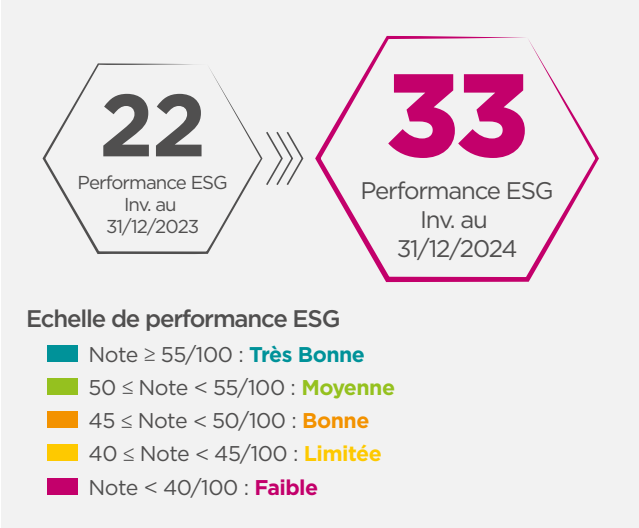

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Le fonds Relyens Innovation Santé affiche un niveau de performance faible compte tenu de la maturité des sociétés financées principalement des startups, lourdement pénalisé par une note de 14/100 sur le pilier Environnement. 31,6 % des émetteurs ont obtenu une note de 0/100 sur ce pilier, ce qui s'explique en partie par le manque de disponibilité des données de consommation et d'émissions carbone, par un manque d'actions pour adresser les enjeux de biodiversité, de réduction des consommations énergétiques et de gestion de l'eau. La meilleure note pour le pilier Environnement est de 33/100. Le pilier Gouvernance affiche aussi une performance faible de 37/100, le pilier Social affiche la meilleure performance, avec une note de 47/100 qui reste cependant moyenne.

Bien que faible, ce score de performance ESG affiche une amélioration par rapport à 2023 marqué par le manque de données. Au fil des années et campagnes, Relyens en partenariat avec Turenne sensibilisent les participations aux sujets de durabilité.

• The TechCare Company

Concernant les actifs « The Tech Care Company », les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche.

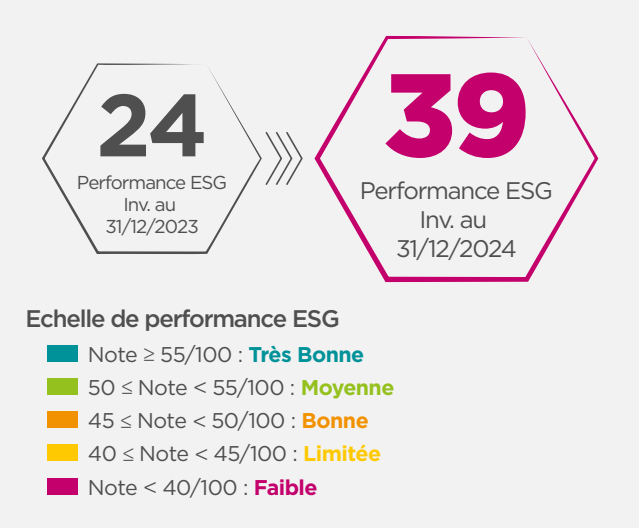

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

Le fonds The TechCare Company affiche un niveau de performance faible avec un score global de 39/100. Ce score est toutefois proche du 40/100 qui est une performance dite « limitée ». Le pilier Environnement obtient notamment un score faible de 25/100, où 88,4 % des encours analysés ont obtenu une note strictement inférieure à 30/100. Le pilier Social affiche une bonne note de 51/100, qui correspond à la meilleure performance de cette poche.

Le pilier Gouvernance affiche une performance faible de 39/100. A périmètre constant, et uniformisation avec le référentiel de 2024, la note de 2023 était largement inférieure (24/100), ce qui reflète une amélioration dans la qualité et la quantité de réponses obtenues. De plus, comme pour Relyens Innovation Santé, le véhicule The TechCare Company est investi majoritairement en venture capital dans des sociétés peu matures. L'ESG est donc un sujet qui n'est pas forcément toujours au cœur des priorités de ces sociétés très récentes.

• Autres émetteurs privés

Concernant les actifs « Autres émetteurs privés », les données disponibles ont permis de couvrir 100 % des encours de la poche.

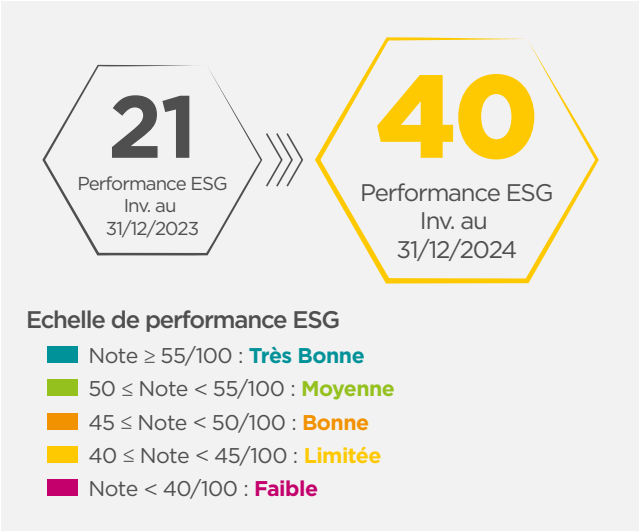

Nb : Pour des raisons de comparabilité, les notes 2023 ont été actualisées avec la grille de scoring de 2024 afin de comparer selon un périmètre constant les différentes réponses récoltées en N et N-1.

La poche est composée d'une poignée d'émetteurs distincts tous assimilables à des émetteurs privés et ne correspondant pas à d'autres catégories de fonds. Les scores globaux restent resserrés, allant de 38/100 à 43/100.

Le pilier Social affiche la meilleure performance de 51/100. Sur le plan environnemental, les notes ressortent à 29/100 pénalisées par le manque de données quantitatives concernant les émissions carbone ou les consommations énergétiques. Le score de Gouvernance affiche également une performance faible (39/100).

C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion

En collaboration avec EthiFinance, Relyens a pris la décision en 2023 d'évaluer ses contreparties (intermédiaires, courtiers, banque et sociétés de gestion) dans leurs pratiques ESG, à travers un référentiel spécifique dédié. Cette démarche s'illustre par un taux de réponse satisfaisant parmi les 38 entités interrogées avec un taux de réponse à 82 %. En 2024, l'évaluation des contreparties a été réalisée en interne par Relyens.

Concernant la méthodologie utilisée, Relyens a choisi d'équipondérer les contreparties, contrairement aux autres classes d'actifs, dans la mesure où il n'y a pas toujours d'encours associés pour chacune d'elles. Par conséquent, chaque contrepartie a été évaluée de manière égale, avec un poids de 1 dans le résultat du scoring. Cette approche assure une représentation équilibrée et homogène des pratiques ESG de toutes les entités évaluées.

Au niveau des résultats, sur l'exercice 2024, la moyenne des scores ESG globaux pour les contreparties est de 56/100. Selon l'échelle de performance ESG d'EthiFinance, ce scoring est donc qualifié comme « très bon ». Le score ressort en légère progression par rapport à l'année dernière de 55/100.

Cette démarche a pour objectif de :

- Mettre en place un outil de suivi et de scoring ESG de nos contreparties sur la durée,
- Utiliser ce nouveau référentiel lors des due diligences réalisées en amont de l'attribution de nouveaux mandats de gestion (fonds cotés et non-cotés) et entrées en relations avec de nouvelles contreparties,
- Sensibiliser nos contreparties aux bonnes pratiques.

A terme, les critères ESG pourront être intégrés dans la prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats ou mener à des arbitrages sur les investissements existants. Ces scores ESG sont aussi des informations qui donnent lieu à des échanges avec les sociétés de gestion. Les notes sont communiquées aux contreparties et Relyens instaure un dialogue pour améliorer ses méthodes de scoring mais aussi sensibiliser davantage les parties prenantes à l'ESG.

D. Liste des produits financiers mentionnés en vertu des articles 8 et 9 du Règlement Disclosure (SFDR)

Pour rappel, la SFDR **(Sustainable Finance Disclosure Regulation)** est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe, et classifie les fonds de la façon suivante :

- **Les fonds relevant de « l'article 6 »** intègrent les considérations relatives au risque environnemental, social et de gouvernance (ESG) financièrement importantes dans le processus de décision d'investissement, ou expliquent pourquoi le risque lié au développement durable n'est pas pertinent, mais ne satisfont pas aux critères supplémentaires applicables aux produits relevant de l'article 8 ou de l'article 9 ;
- **Les fonds relevant de « l'article 8 »** font la promotion des caractéristiques sociales ou environnementales et peuvent investir dans des investissements durables, mais ne s'articulent pas autour d'un objectif d'investissement durable ;
- **Les fonds relevant de « l'article 9 »** ont un objectif d'investissement durable.

Ainsi, dans le cadre de sa gestion indirecte et directe, la liste des fonds classés Articles 8 et 9 SFDR dans lesquels Relyens a investi est disponible en annexes.

L'évolution des montants investis du portefeuille de Relyens en fonction du type d'article SFDR entre 2023 et 2024 est la suivante :

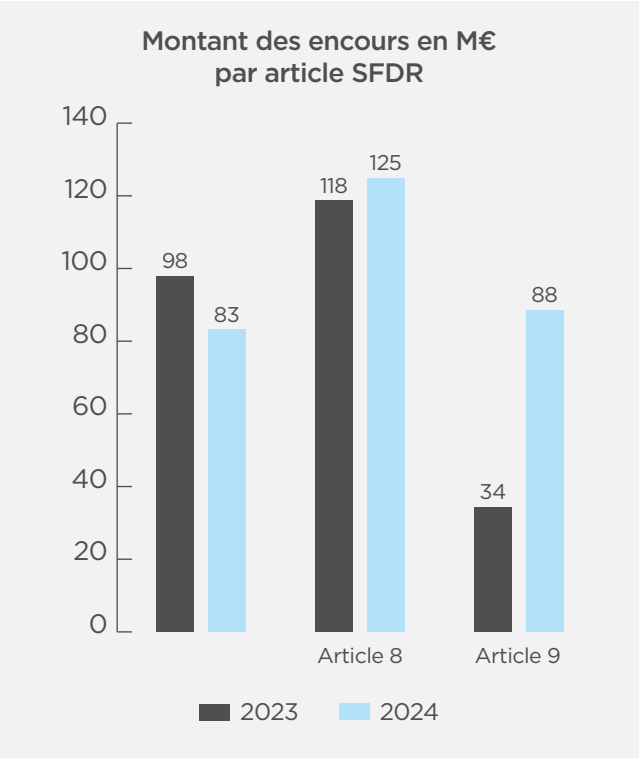

Depuis 2022, Relyens a choisi de renforcer son engagement en matière d'investissement responsable. Cette année, cela se traduit par l'investissement dans plusieurs nouveaux fonds classés Article 8 et 9. En parallèle, l'exposition aux fonds Article 6 diminue.

En 2024, le Groupe a investi dans 7 nouveaux fonds pour un montant de 67 M€ d'encours (en VM) dont :

- 4 fonds classés Article 9 dont deux fonds en private equity et deux infrastructures soulignant leur impact positif et significatif sur les enjeux environnementaux et sociaux,
- 3 fonds classés Article 8 qui ont démontré leur engagement envers des pratiques durables et une gestion responsable des investissements.

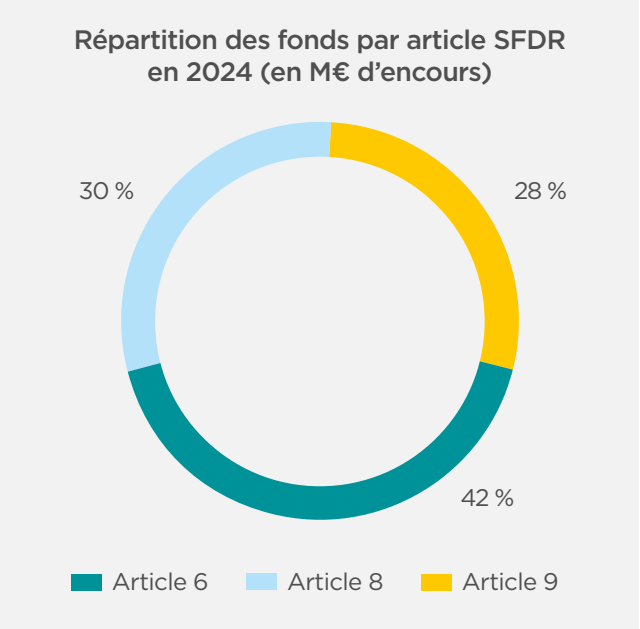

Ainsi, par rapport à l'exercice précédent, Relyens a augmenté sa proportion de fonds classés Article 9, passant de 14 % à 30 % de répartition, tout en réduisant sa part de fonds classés selon les Article 6, passant respectivement de 39 % à 28 %. La part de fonds Article 8 diminue légèrement, au profit des fonds Article 9, et représente 42 % du total des fonds investis en 2024 contre 47 % en 2023. Les fonds Article 8 représentent toutefois la majorité des encours classées SFDR.

Ces avancées témoignent de l'engagement de Relyens envers la durabilité et de sa volonté de créer un impact positif à travers ses activités d'investissement. L'objectif est de poursuivre la sélection d'opportunités d'investissement responsables et promouvoir des pratiques durables au sein de notre Groupe Relyens, en lien avec la définition d'**« investissements durables » du groupe** qui est la suivante :

- Investissements contribuant à l'amélioration environnementale :
  - Les investissements labélisées Green,
  - Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif environnemental,
  - Les immeubles à haute performance environnementale, notamment reconnue par une certification ou une labélisation (BREEAM, BBC, etc.)
- Investissements contribuant aux enjeux sociétaux :
  - Les obligations et prêts aux hôpitaux,
  - Les obligations labélisées Sustainable,
  - Les fonds finançant les collectivités,
  - Les fonds article 8 ou 9 avec une majorité d'investissements favorisant un objectif sociétal permettant notamment d'améliorer l'accès et la qualité des soins,
  - Les immeubles dont la destination, la situation locative ou le mode d'exploitation, favorisent l'intérêt général, le bien-être collectif ou la qualité de vie (résidences gérées avec services, EHPAD, hôtels pour patients, démembrement social, ESS, etc.).

Cette classification sera revue et validée annuellement par l'Investment Risk Management.

05 RESSOURCES

A. Moyens déployés

En 2024, Relyens a également pris plusieurs mesures et initiatives dans le domaine de la **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE) et de la lutte contre le changement climatique.

LA DURABILITÉ DANS LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

2024 en chiffres* :

- **1 736 participations** à des actions, animations ou projets RSE, pour 1 200 collaborateurs. Ce chiffre est en progrès par rapport à 2023 (978 participations)
- **92 % des collaborateurs** ont un objectif individuel issu de la mission
- **89 %** se sentent suffisamment accompagnés par leur manager pour vivre les changements qui s'opèrent
- **70 394 de jours de télétravail** pris par les collaborateurs de Relyens en France
- **911 collaborateurs** ont utilisé le télétravail dans l'année en France, parmi environ 1 000 collaborateurs français
- **94 %** déclarent que **la collaboration en mode hybride est efficace** au sein de leur équipe

* Données 2024 issues de notre baromètre et des ressources internes

1. ENVIRONNEMENT

Relyens a lancé une évaluation RSE via EcoVadis, couvrant l'environnement, le social et les droits humains, l'éthique et les achats responsables. En 2025, le Groupe a obtenu la médaille Bronze TOP 35 % faisant ainsi partie des 35 % des entreprises les plus performantes en termes de développement durable.

À la suite d'un **bilan carbone complet réalisé en 2021,** Relyens a structuré sa stratégie **bas carbone 2022–2024 autour de trois leviers de réduction (investissements, parties prenantes, déplacements) et un levier de maîtrise (inflation numérique).** Parmi les actions phares : le renforcement de notre stratégie d'Investissement Socialement Responsable, la réorientation d'un fonds dédié à la transition écologique de nos clients-sociétaires, et l'acquisition en 2024 d'un outil de monitoring ESG de notre portefeuille d'actifs.

Plusieurs mesures concrètes ont été mises en place pour **réduire l'empreinte carbone de nos activités directes :** électrification de la flotte automobile, forfaits de mobilité douce, télétravail généralisé autour des ponts, régulation de la température à 19 °C, arrêt du chauffage la nuit, pilotage affiné de la climatisation du data center, optimisation des espaces de travail, et une baisse de 36,9 % du poids des mails entre 2021 et 2023.

Des **ateliers citoyens** réalisés tout au long de l'année permettent aux collaborateurs volontaires de s'impliquer concrètement dans la démarche RSE de Relyens autour de sujets comme la gestion des déchets, la mobilité douce ou encore la sobriété numérique.

D'autres dispositifs de **sensibilisation** ont été mis en place :

- des sessions mensuelles de **sensibilisation aux enjeux environnementaux « The Week »** généralisées en 2025 après les tests de 2024 ;
- des animations comme les Fresques du climat, la chasse au trésor du numérique, le Puzzle Climat ;
- **le défi Ma Petite Planète** (avec 228 participants et 4 355 défis réalisés en 2023) est reconduit en 2025 ;
- une playlist **« RSE et durabilité »** est disponible sur le catalogue de formation en ligne.

2. SOCIAL

Relyens soutient le **développement professionnel** de chacun via des formations individuelles ou collectives, accessibles sur site, à distance ou sur un campus digital de plus de 200 contenus, enrichi de 40 nouveaux modules en 2024. Cette démarche, fondée sur l'autonomie et la responsabilisation, est accompagnée par un Responsable RH dédié. Un parcours managérial, déployé depuis 2023 et animé par des consultants-coachs, permet aux managers de renforcer l'autonomie, la collaboration et les compétences de leurs équipes à travers des ateliers expérientiels et des modules hybrides.

Une plateforme de soutien, utilisée par 63 % des collaborateurs, propose une vingtaine de services liés à la parentalité, au handicap, à la santé et au bien-être. Elle est complétée par une conciergerie digitale facilitant la gestion du quotidien.

Le baromètre social interne, diffusé tous les 15 jours via la plateforme Octomine, mesure en continu le bien-être et l'engagement des collaborateurs. Avec près de 80 % de participation, il permet d'ajuster les politiques RH, d'accompagner les transformations et de renforcer le dialogue managérial.

La mise en œuvre de l'expérience collaborateur chez Relyens s'articule autour de 2 axes structurants :

- **Le parcours collaborateur,** avec un accompagnement individualisé à chaque étape clé (intégration, évolution, mobilité) et un programme d'intégration conçu pour créer du lien et favoriser l'appropriation de la culture d'entreprise ;
- **Les services et dispositifs RH,** incluant un suivi régulier via des entretiens et outils de feedback, une politique de développement des compétences, ainsi que des leviers d'engagement pensés pour soutenir la performance durable et le bien-être au travail.

Le programme de **mobilité internationale,** ouvert aux collaborateurs en CDI éligibles au télétravail, renforce les synergies entre les 9 sites du Groupe dans 4 pays. En 2025, 15 départs sont programmés, et 9 autres suivront en 2026.

Une politique renforcée de **prévention des risques psycho-sociaux** a été mise en place en 2024, avec des ateliers menés par des psychologues du travail et des plans d'actions déployés à partir de leurs conclusions. Chaque manager a reçu une restitution adaptée à son équipe.

Pour aller plus loin, une sensibilisation à l'identification des signaux faibles est prévue au premier semestre 2025, afin de renforcer la détection précoce des situations à risque.

Des **initiatives comme le « Pet Day » ou l'accueil des enfants** lors de journées dédiées favorisent un environnement de travail convivial et renforcent le lien entre vie personnelle et professionnelle, illustrant l'attention portée par Relyens au bien-être collectif.

3. GOUVERNANCE

Une formation **Achats Responsables** a été déployée pour mobiliser les principaux acheteurs de l'entreprise autour des enjeux de durabilité. Cette démarche s'accompagne de la diffusion d'une charte auprès des fournisseurs et de l'intégration progressive de critères RSE dans les processus de sourcing.

Le projet de **mise en conformité avec la directive CSRD** a été engagé à travers l'élaboration d'une matrice de double matérialité, le bilan carbone 2023 et la montée en compétence des référents internes, en vue du premier reporting conforme dès 2025.

La f**ormation des membres des instances de gouvernance** (administrateurs, Comité Groupe) à la compréhension de la règlementation encadrant le nouveau rapport de durabilité avec un rappel du cadre réglementaire européen, un focus sur les objectifs de la CSRD et l'analyse des enjeux à court terme de Relyens dans le cadre de cette mise en conformité.

Ces actions se poursuivent sur l'année 2025, avec notamment :

- La **réalisation d'un bilan carbone annuel à l'échelle du Groupe,** concernant ses activités directes et indirectes (scopes 1, 2 et 3), en France, Espagne, Italie et Allemagne ;
- La définition d'un **plan de transition,** dans la continuité du plan d'action de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- La formalisation des critères RSE pour les **réponses aux appels d'offres** afin de donner une meilleure visibilité à la démarche entreprise et aux actions menées ;
- Le déploiement de la **politique d'achats responsables,** avec la diffusion de la charte fournisseurs et l'intégration de critères RSE dans les processus de sourcing ;
- La poursuite des actions de **sensibilisation** aux enjeux environnementaux et autour de **la diversité et de l'inclusion ;**
- **Le lancement d'un parcours d'intégration** revisité pour les nouveaux arrivants dans tous les pays où le Groupe est implanté. Ce parcours hybride, décloisonnant et fédérateur, permet aux collaborateurs de mieux comprendre Relyens et de créer un réseau européen dès leur arrivée ;
- La poursuite des questionnements de nos collaborateurs à travers le **baromètre interne Octomine** avec pour permettre des actions d'amélioration plus adaptées aux réalités de terrain.

LA DURABILITÉ DANS LES INVESTISSEMENTS

Au sein de l'organisation de Relyens, les enjeux liés à l'Investissement Socialement Responsable sont pris en charge par la Directrice des Investissements.

En 2024, le département Investissement a travaillé les points suivants :

- **Le renforcement de la Charte d'Investissement Responsable applicable en 2025,** intégrant désormais des exclusions sectorielles plus exigeant, un score de risque ESG et un niveau de controverses ;
- La réalisation du **reporting noté des PRI,** en tant que partenaire signataire ;
- La mise en place d'un **outil de pilotage ESG & Climat** via l'implémentation de la plateforme de pilotage Sequantis pour suivre le portefeuille d'investissements marchés financiers cotés, ainsi que l'accès à de **nouveaux fournisseurs de données ;**
- La modification et le renforcement des **référentiels de scoring ESG & Climat spécifiques aux participations non cotées ;**
- **Mise en place d'une politique d'engagement actionnariale** initiée en 2024 et mise en place en 2025 ;
- La mise en place d'un **comité de suivi ESG semestriel avec les property managers.**

Conformément à ses engagements, Relyens a fait évoluer sa part d'investissements durables de 30,9 % fin 2022 à 39,8 % fin 2024 (soit 852,1 M€), dont 43 % contribuent à l'évolution environnementale et 57 % aux enjeux sociétaux.

Les principaux investissements ayant permis cette évolution notable, notamment à caractère environnemental sont principalement les suivants : renforcements dans des fonds infrastructures, dettes souveraines « verte ». Cette nette évolution à la hausse et notamment des investissements dits « environnementaux » témoigne de l'engagement du groupe pour développer sa politique d'investissement responsables et atteindre le seuil de 40 % fixé.

	2024	2023	2022
Montant des investissements durables dans les actifs	**852 116 915**	**769 219 810**	**635 248 849**
Investissements environnementaux	43 %	35 %	28 %
Investissements sociétaux	57 %	65 %	72 %
Poids des investissements durables dans nos actifs	**39,8 %**	**36,3 %**	**30,9 %**

B. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance

LE COMITÉ ESG

En 2023, Relyens a instauré le Comité ESG pour affirmer et renforcer l'impact social et environnemental du Groupe. Piloté par la Directrice des Investissements et la Directrice du Département Identité & Engagement et se réunissant trimestriellement, ce comité veille à l'exécution de la feuille de route stratégique du plan ImpACT2025 et assure à ce titre le suivi de sa démarche RSE (engagements sociétaux). Il a pour mission le suivi :

- du déploiement du projet CSRD
- des actions de réduction de notre impact environnemental
- des investissements socialement responsables

Les critères ESG sont pris en compte dans le fonctionnement des comités internes qui se chargent de la revue des reportings ESG. Par ailleurs, la démarche d'investisseur responsable est supervisée et prise en charge par le Département Investissements.

En 2024, à travers la mise en place de CSRD, Relyens a renforcé les collaborations entre les départements (RSE, Risk Management, Investissements, Direction financière).

A ce jour, les critères ESG ne sont pas pris en compte dans la politique de rémunération des dirigeants. En effet, la société a souhaité se concentrer dans un premier temps sur la mise en place d'une stratégie RSE, la fixation d'objectifs, la mise en place d'une feuille de route et l'organisation de son pilotage via le comité ImpACT2025.

LE COMITÉ DE MISSION

Conformément à la loi PACTE de mai 2019, l'Entreprise à Mission induit la mise en place d'un Comité de mission en charge de valider annuellement la bonne exécution de la mission. Composé de parties prenantes internes et externes, il analyse les engagements pris par l'entreprise avec les actions concrètes mises en œuvre pour les atteindre ainsi que leur impact. Cette évaluation est présentée annuellement dans un rapport rendu public et joint au rapport de gestion partagé à l'Assemblée chargée de l'approbation des comptes de la société. Le Comité de mission oblige l'entreprise à la cohérence entre les mots et les actes, à la constance dans la durée et à l'exigence des résultats. Par son regard avisé, il l'aide à accroître son impact et à améliorer durablement ses actions au bénéfice de ses clients.

Découvrir son rapport d'évaluation 2024

UN AUDIT BISANNUEL

Chaque Entreprise à Mission doit être régulièrement évaluée par un Organisme Tiers Indépendant (OTI) : 18 mois après le dépôt de la mission dans les statuts de l'organisation et ensuite, tous les 2 ans. Se conformant à une réglementation stricte, l'OTI s'assure de la bonne exécution des engagements de l'organisation en tenant compte de la singularité de sa mission, de ses caractéristiques propres, de son environnement et de sa dynamique interne. Il formule un avis extérieur robuste qui garantit la crédibilité et l'objectivité de la démarche engagée. Pour exercer ce rôle, Relyens a choisi le cabinet Mazars.

Découvrir ses rapports

LE COMITÉ PLACEMENTS

Le Comité Placements, organe opérationnel de la politique d'investissement socialement responsable, a pour mission d'instruire et de permettre la prise des décisions significatives de manière éclairée et dans le respect du principe des quatre yeux. Il coordonne la mise en œuvre de la charte de gestion financière et de celle des investissements socialement responsables. Il pilote et suit notamment l'intégration des risques financiers en matière de durabilité. Le Comité Placements contrôle la gestion opérationnelle des placements et a également la charge de valider les décisions de nouvel investissement et le suivi du portefeuille dans le respect de la charte d'investissement responsable.

06 STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET DE VOTE

A. Stratégie d'engagement

En tant que signataire des PRI, Relyens s'engage à respecter le principe n° 2 demandant aux signataires d'être des investisseurs actifs, qui prennent en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques. Ainsi, l'engagement de Relyens prend diverses formes auprès de ses participations, selon les types de gestion d'actifs.

ACTIFS COTÉS

Concernant les actifs cotés sur les marchés financiers, a été mis en place :

- l'exercice des droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales (plus de précisions sur la politique de vote dans le paragraphe suivant),
- une politique de due diligence financière et extra financière,
- un dialogue constructif avec les sociétés détenues et un politique d'engagement pour certaines participations.

En effet, initiée en 2024 et mise en place en 2025, Relyens a débuté une politique d'engagement actionnariale auprès de quatre sociétés issues de son portefeuille coté en collaboration avec Glass Lewis, prestataire spécialisé dans les missions d'engagement sur le pilier environnement. Le groupe a donc engagé un dialogue au travers de rendez-vous avec ces sociétés représentant les secteurs de l'industrie, grande distribution, santé et immobilier pour collectivement améliorer leurs pratiques. Cet engagement est une mission de long terme qui va se poursuivre les prochaines années et pourra également évoluer vers d'autres thèmes en fonction des besoins identifiés.

ACTIFS NON COTÉS

Concernant les actifs non cotés, des actions spécifiques ont été identifiés suivant la typologie des partenaires :

1. FINANCEMENT DES HÔPITAUX

Il a été engagé la mise en place d'un dialogue ESG avec les établissements financés notamment lors de la collecte des données pour réaliser les scorings.

2. FONDS D'INVESTISSEMENTS (GESTION EN DIRECT OU DÉLÉGUÉE)

Concernant les investissements à travers les holdings d'investissement, le Groupe assiste aux conseils d'administration ou comité stratégique, exerce les droits d'actionnaires par le vote lors des assemblées générales, et met en place un dialogue constructif avec les sociétés détenues.

Concernant les investissements en tant que souscripteurs à des fonds d'investissement gérés par des sociétés de gestion, Relyens participe aux comités stratégiques ou consultatif lorsqu'il en est membre et échange avec les sociétés de gestion notamment sur leur stratégie financière, politique ESG et de vote.

3. DETTE PRIVÉE

Relyens s'attache à mettre en place :

- un dialogue constructif avec la société de gestion Eiffel Investment Group qui gère la majorité des encours dette privée de Relyens, afin d'échanger notamment sur la stratégie financière et ESG,
- la participation aux différents votes soumis par les participations aux créanciers (amendements de la documentation, validation de nouveaux actionnaires...),
- un suivi de la stratégie ESG des autres fonds de dettes.

En résumé, la démarche d'engagement vise à concerner l'ensemble des acteurs financés par notre politique d'investissement, pouvant appartenir à l'écosystème (univers de la santé ou en lien avec les acteurs territoriaux). Cette approche permet in fine d'améliorer les pratiques des sociétés sur les thématiques ESG d'entreprise, en cohérence avec la mission d'intérêt général que le Groupe s'est fixé.

B. Politique de vote

PRINCIPES DE LA POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote du Groupe est fondée sur différents principes érigés en fonction de la nature des résolutions soumises aux actionnaires, comme entre autres :

- **Résolutions externes :** privilégier les enjeux ESG et le long terme.
- **Approbation des comptes et de la gestion :** intégrité des comptes, de la gouvernance, transparence financière et extra-financière.
- **Conseil d'administration et des organes de gouvernance :** composition, équilibre et disponibilité du conseil.
- **Modifications statutaires et droits des actionnaires :** respect des droits des actionnaires.
- **Résolutions à caractère environnemental :** encourager la transition écologique.
- **Rémunération des dirigeants et association des salariés au capital :** transparence, structure orientée vers le long-terme, alignement avec l'intérêt social de l'entreprise et de ses actionnaires, équité des rémunérations.
- **Affectation du résultat, gestion des fonds propres et opérations en capital :** distribution responsable et investissement de long-terme.

Les situations et résolutions qui ne seraient pas traitées dans le présent document seront examinées selon les valeurs portées par Relyens.

Cette politique de vote est mise en ligne publiquement depuis 2024 et accessible depuis le lien suivant

Charte d'engagement et politique de vote 2025

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

En 2024, Relyens a mis en œuvre sa politique de vote et exercé son droit sur l'ensemble de son portefeuille d'actions cotées (zone Euro) en utilisant la plateforme de vote « ProxyExchange » du prestataire ISS. Cette mise en œuvre s'illustre par un pourcentage de vote de 78 % aux assemblées générales pour lesquelles Relyens a été sollicité. Sur un total de 23 Assemblées Générales soumises à un vote, le Groupe a ainsi participé au vote dans 18 d'entre elles. Le pourcentage de vote défavorable exprimé par Relyens ressort à 33 %.

En parallèle, depuis 2025, l'équipe investissement participe également au groupe de travail initié par l'Af2i sur le sujet de l'engagement obligataire afin de faire émerger des solutions d'engagement pour ce type d'actifs cotés également.

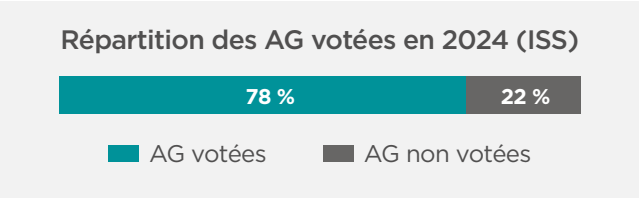

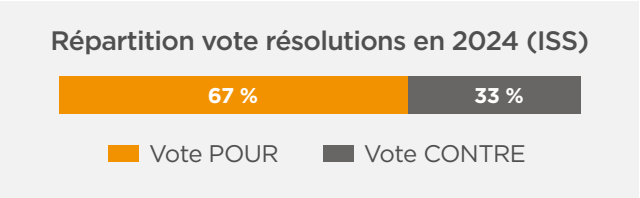

ACTIFS NON COTÉS

La politique de vote est adaptée en fonction de la nature des investissements.

1. FONDS D'INVESTISSEMENTS (GESTION EN DIRECT OU DÉLÉGUÉE)

Concernant les participations détenues par Relyens Innovation Santé et The TechCare Company, Relyens s'engage à participer aux assemblées générales et exercer son droit de vote.

Concernant les fonds dans lesquels Relyens est investisseur, nous avons intégré sur 2024 à notre questionnaire ESG des questions permettant de suivre :

- Leur recours ou non à une politique d'engagement et de vote et son contenu,
- Leur exercice du vote (taux de participation, d'opposition...).

2. CONCERNANT LA DETTE PRIVÉE :

- Relyens s'engage à voter pour les consultations, notamment en cas de demande de dérogation écrite accordée par les créanciers à un cas de défaillance prévu par le contrat de prêt ou contrat obligataire.
- Relyens s'engage à exercer son droit de vote aux consultations soumises par ses participations dans le cadre de la gestion déléguée à Eiffel, notamment lorsque qu'un désistement est demandé à la suite d'un bris de covenant.

Dans une démarche d'amélioration continue sur ces sujets, le Groupe s'engage à demander aux sociétés de gestions des fonds détenues en direct leurs pourcentage de vote aux assemblées générales, ainsi que celui des votes « CONTRE » aux résolutions proposées par le management.

07 REPORTING SUR LES SUJETS CLIMATIQUES

A. Eligibilité et alignement à la taxonomie européenne

En 2025, Relyens a publié son premier rapport de durabilité, étant soumis dès la première vague à la directive CSRD.

À cette occasion, le groupe a défini des Indicateurs Clés de Performance (ICP) consolidés, qui présentent de légères différences par rapport aux ratios publiés dans le rapport Article 29 de la Loi Energie Climat, notamment en ce qui concerne l'intégration des comptes de trésorerie dans les dénominateurs.

Par ailleurs, Relyens a renforcé son engagement en calculant, cette année, non seulement un ratio représentant la part des investissements de l'entreprise alignés à la taxonomie sur la base du chiffre d'affaires, mais également un second ratio basé sur la part des investissements alignés sur la base des dépenses d'investissement (CAPEX).

Dans un souci de cohérence, de transparence et dans la perspective d'une trajectoire durable et harmonisée à l'échelle du groupe, il a été décidé d'aligner la méthodologie CSRD sur celle appliquée dans le cadre du rapport Article LEC 29 ci présent.

La méthodologie appliquée est donc identique à celle du rapport de durabilité qui est la suivante :

PART DES INVESTISSEMENTS DE L'ENTREPRISE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

1. ACTIFS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Pour l'ICP Investissement, les assureurs dépendent des publications des entreprises non financières pour analyser l'alignement de leurs propres activités. Cela repose sur l'évaluation réalisée par ces entreprises, qui doivent identifier leurs activités éligibles et alignées en respectant les critères de contribution substantielle, de DNSH et de garanties minimales.

Les actifs couverts par le ratio investissement (dénominateur) incluent l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des investissements réalisés dans des entités souveraines. Le dénominateur inclut également les comptes de trésorerie, instruments dérivés et entreprises non assujetties à la NFRD. En revanche, le numérateur exclut bien ces trois dernières catégories d'actifs cités.

2. ACTIFS ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

Au numérateur, seules les entreprises soumises à la NFRD et tenues de publier des indicateurs relatifs à la taxonomie européenne sont prises en compte. Relyens a recueilli les informations sur les émetteurs sous-jacents en interne, en s'appuyant sur les données certifiées et publiées par ces derniers.

Les actifs immobiliers sont également inclus au numérateur (et dénominateur) pour déterminer si les immeubles sont alignés ou non ; trois conditions doivent être remplies :

- Critères techniques
- Conformité au principe de « Do No Significant Harm – Adaptation »
- Garanties minimales sociales

Conformément au règlement délégué 2021/2139, la validation des critères techniques repose sur plusieurs étapes selon l'année de construction du bâtiment. Pour les bâtiments avant 2021, elle est basée sur le DPE A ou une consommation figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national, avec des exigences spécifiques pour les bâtiments non résidentiels. Pour les bâtiments après 2021, elle repose sur la performance énergétique (NZEB), les tests d'étanchéité, la traçabilité des matériaux et le calcul du PRP sur l'ensemble du cycle de vie.

Pour valider le principe de DNSH, les immeubles respectant les critères techniques doivent justifier leur adaptation au changement climatique. Aussi, 3 examens doivent être réalisés pour ces immeubles :

- une analyse des risques climatiques physiques,
- une évaluation de la vulnérabilité climatique,
- une justification de la mise en œuvre d'actions correctives pour réduire les risques identifiés en lien avec l'activité.

Relyens a utilisé l'outil Bat-ADAPT pour évaluer les risques liés aux aléas climatiques suivants :

- chaleurs,
- sécheresses et RGA2,
- précipitations et inondations,
- feux de forêts,
- grands froids.

L'outil a été configuré en intégrant la localisation et les principales caractéristiques de chaque immeuble, permettant une évaluation précise de leur exposition et de leur vulnérabilité aux risques climatiques. L'ensemble du parc immobilier détenu par Relyens est situé en France. Pour chaque immeuble et chaque aléa climatique, une note a été attribuée sur une échelle de 5, aussi bien pour l'exposition que pour la vulnérabilité.

Deux situations permettent de considérer qu'un immeuble est adapté au changement climatique :

- l'exposition (localisation) est modérée (≤ 3),
- le bâtiment a été conçu pour limiter sa vulnérabilité, avec un score global modéré (≤ 3) sur l'ensemble des aléas climatiques, à condition qu'aucun d'eux n'atteigne le niveau de vulnérabilité maximal (5).

En cas de vulnérabilité ≤ 3, Relyens n'envisage ni plan de CAPEX (dépenses d'investissement) ni d'OPEX (dépenses d'exploitation), estimant que les améliorations supplémentaires seraient limitées. Relyens s'engage à élaborer pour les immeubles les plus vulnérables, lorsque cela est possible, un plan de CAPEX et/ou d'OPEX dans les années à venir. L'objectif est de réduire le risque net et d'assurer la conformité au principe DNSH.

Le faible pourcentage d'alignement observé s'explique principalement par l'absence de publication des ratios liés à la Taxonomie par les émetteurs sous-jacents, ces derniers n'étant souvent pas soumis à l'obligation de les publier.

Ainsi, fin 2024 (selon les données du rapport de durabilité) :

- 66 % des encours du portefeuille Relyens sont soumis à la directive NFRD et doivent donc publier sur les indicateurs Taxonomie.
- 31 % des encours analysés du portefeuille global sont éligibles à la Taxonomie
- 9 % sont alignés à la Taxonomie (sur la base des données reportées sur les deux premiers objectifs seulement).

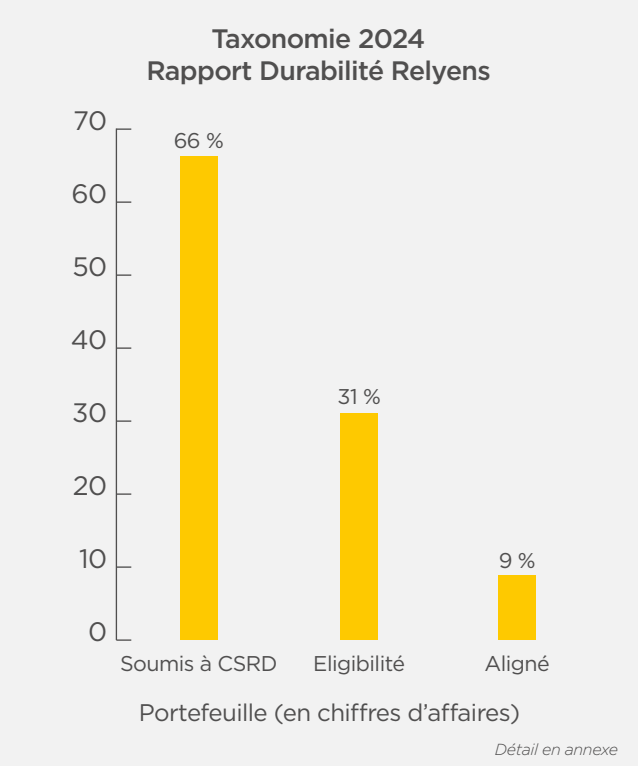

Comme nous pouvons le constater, les parts d'alignement sont souvent très faibles (bien que croissantes) pour deux raisons : le manque de données reportées sur le sujet et donc le recours aux estimations sectorielles, et le fait que les critères techniques sont plus ou moins exigeants.

En complément, il convient également d'examiner plus en détail deux indicateurs spécifiques : la part des encours exposés aux activités taxonomiques liées à l'énergie nucléaire et celle liée au gaz fossile. L'Acte délégué complémentaire, qui établit des critères techniques pour classifier le gaz naturel et le nucléaire comme énergies de transition, introduit de nouvelles obligations de reporting pour les entreprises financières, notamment les assureurs, en ce qui concerne leurs investissements. Ces obligations incluent, entre autres, l'exigence pour les assureurs de préciser leur exposition au gaz naturel et au nucléaire par le biais de leurs investissements, ainsi que la proportion de ces actifs dans leur portefeuille.

À ce jour, Relyens n'a pas identifié de financement, à travers ses actifs sous-jacents, d'activités relevant de ces domaines. Par ailleurs, conformément à sa charte d'investissement socialement responsable, en 2024 Relyens n'investissait pas dans les sociétés qui réalisaient plus de 25 % de leur chiffre d'affaires dans le pétrole ; à compter de 2025, ce ratio est abaissé à 5 %.

Activités	Oui/Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de demonstration et de deploiement d'installations innovantes de production d'éléctricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle combustible.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énérgie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté,	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

B. Exposition des actifs aux combustibles fossiles (Part brune)

Le terme de « Part brune », fait référence à la proportion du portefeuille investie dans des secteurs ou des entreprises qui sont fortement impliqués dans des activités énergétiques fossiles. Les indicateurs d'exposition aux énergies fossiles produits par EthiFinance reposent sur des données provenant de l'agence indépendante de notation ISS.

L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) puis classe chaque entreprise en fonction de ses activités (son portefeuille de produits) et de la part de chiffre d'affaires que ces activités représentent dans le bilan de l'entreprise.

ACTIFS COTÉS SUR LES MARCHÉS FINANCIERS

Les émetteurs impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour au moins une partie de leur chiffre d'affaires représentent 3 % du portefeuille issu principalement du portefeuille « Obligations » correspondant à 4 % d'actifs concernés contre 17,5 % pour le benchmark. Parmi ces 3 %, 2 % des émetteurs sont impliqués dans des activités liées aux énergies fossiles pour plus de 30 % de leur chiffre d'affaires.

Dans les faits, cela concerne seulement 2 émetteurs, dont les activités ou services couvrent le secteur Pétrole et Gaz.

IMPLICATION DES ENCOURS INVESTIS DANS DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ÉNERGIES FOSSILES

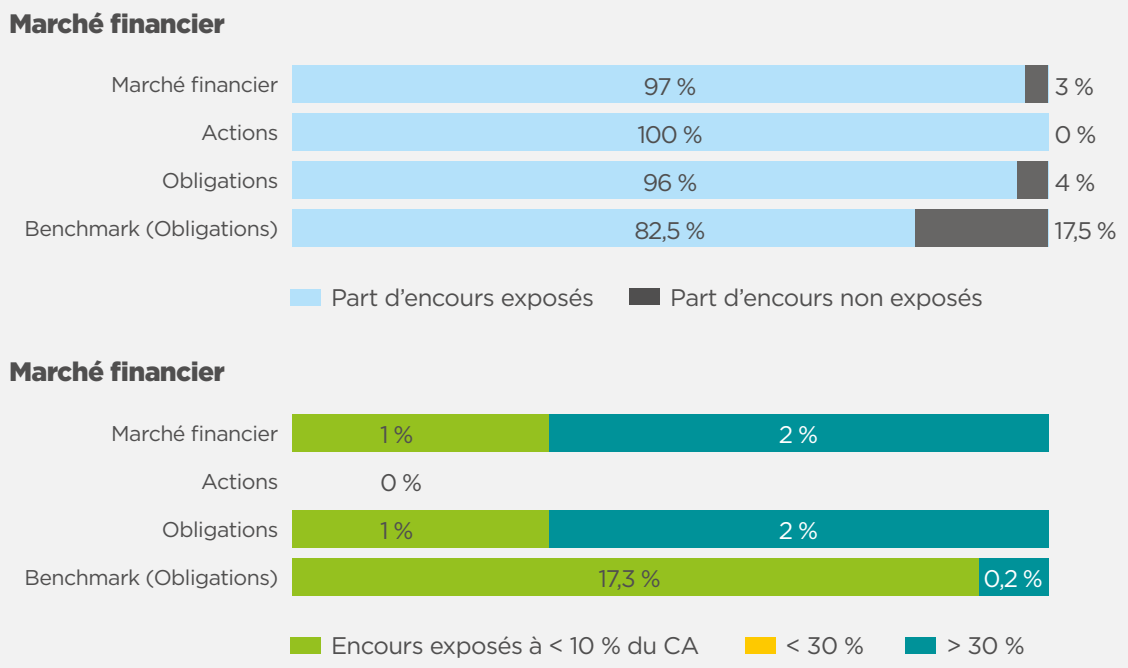

Source : EthiFinance.
Indice : 50 % Bloomberg EuroAgg Treasury 5-7 year TR Index Value Unhedged & 50 % Bloomberg EuroAgg Treasury10+ year

C. Trajectoire de réchauffement suivie par les actifs

Relyens en tant qu'acteur mutualiste européen, Entreprise à Mission et investisseur, s'engage à intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie d'investissement avec pour objectif de décarboner son portefeuille d'actifs avec la mise en place d'une trajectoire en cohérence avec :

- Les accords de Paris de décembre 2015 qui engagent les États signataires à contenir la hausse des températures bien en-dessous de 2 degrés tout en poursuivant leurs efforts pour la maintenir à 1,5 degré Celsius d'ici la fin du Siècle ;
- L'adoption de la Loi européenne sur le climat adoptée par Parlement européen en juin 2021 qui inscrit l'objectif de neutralité carbone d'ici à 2050 ;
- Le cadre de la directive européenne sur la publication d'informations non financières et du Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) intégrant notamment la mise en place d'un plan de transition.

Ainsi, Relyens souhaite accroître la transparence de ses activités en rapportant de manière exhaustive le détail de son impact carbone. L'objectif est de quantifier et communiquer sur deux indicateurs que sont l'intensité carbone de son portefeuille et la trajectoire de température à horizon 2030 et sur le plus long terme 2100. Cependant, compte tenu des limites du modèle d'évaluation, notamment le risque de double comptable sur le Scope 3 qui représente la plus grosse pondération de l'indicateur, il est encore prématuré de communiquer sur des trajectoires à court et moyen terme.

INDICATEUR 1 : INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE

Concernant le calcul de son intensité carbone, le Groupe s'est appuyé sur les indicateurs d'empreinte carbone produits par EthiFinance, qui sont estimés sur la base des approches suivantes :

- Poche Marché Financier : les données proviennent de l'agence indépendante de notation ISS. L'agence note à la fois les émetteurs privés (entreprises et organisations) et les émetteurs souverains. Le modèle d'impact climatique ISS permet de calculer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des entreprises dans leur ensemble. Il évalue les émissions directes résultant des activités de production (Scope 1) ainsi que les émissions indirectes associées aux produits de l'entreprises (Scopes 2 et 3). Il est basé sur une évaluation économique du cycle de vie des intrants et des extrants. Il offre ainsi une évaluation complète et cohérente et garantit la comptabilité ;
- Pour les autres classes d'actifs, lorsque la donnée n'est pas reportée par les émetteurs, EthiFinance a développé un outil d'estimation des émissions de GES des entreprises (détails en annexe).

Attention cependant, il existe certaines limites à cet indicateur :

- En raison de l'évaluation de l'ensemble des émissions des scopes 1, 2 et 3 de chaque émetteur, un « double comptage » peut se produire ;
- L'exhaustivité de la méthodologie utilisée est présentée en annexe.

Relyens présente en 2024 une intensité carbone avec vigilance par catégorie :

- **Corporate :** 1059 teqCO_2/M€ en augmentation par rapport à l'année dernière en raison du taux de couverture plus large sur la catégorie Fonds,
- **Souverain :** intensité carbone 224 teqCO2/PIB stable,
- **Immobilier :** 69 teqCO_2/M€ en baisse vs 112.

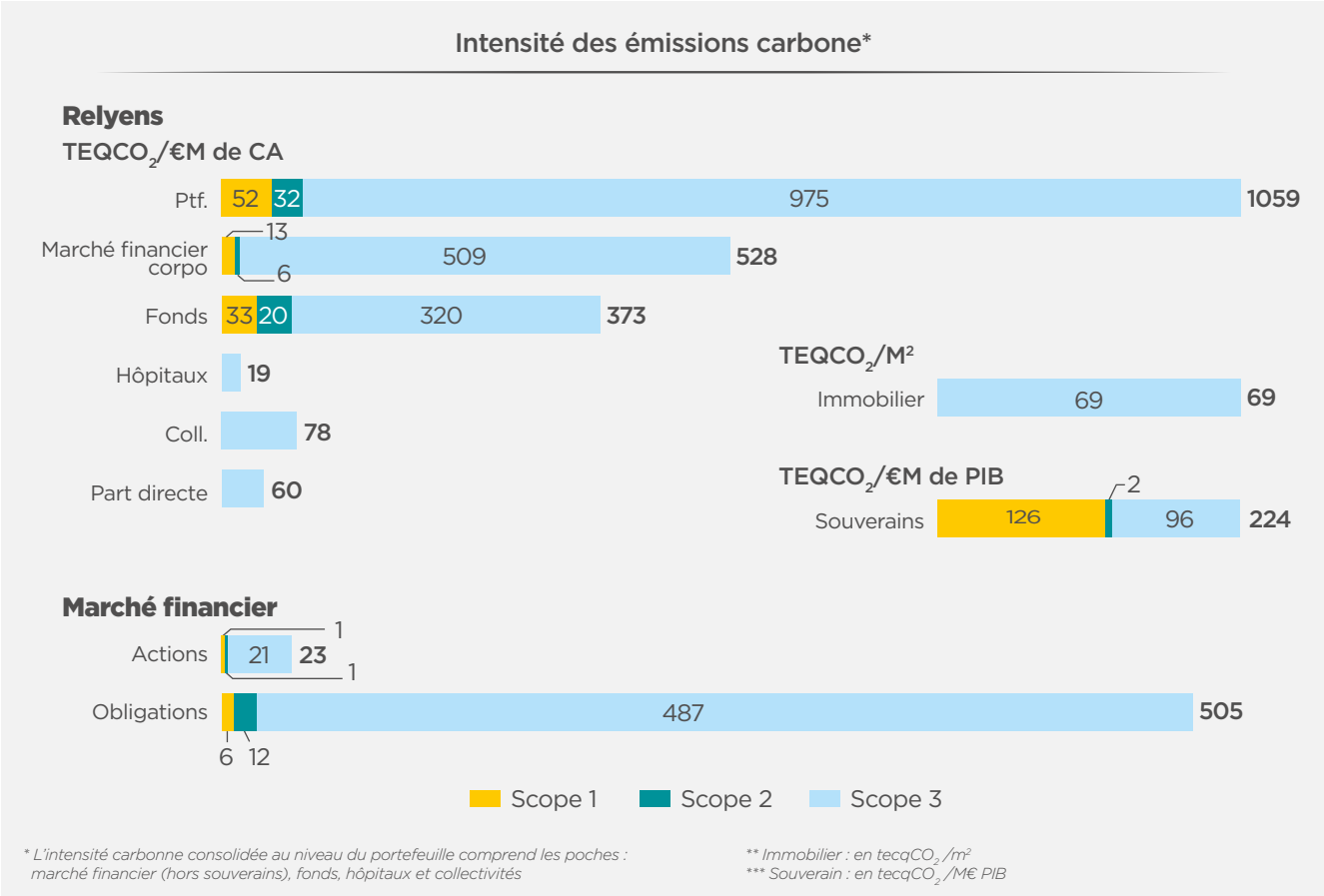

INDICATEUR 2 : TRAJECTOIRE DE TEMPÉRATURE, HORIZON 2100

La température d'un portefeuille désigne l'alignement des contreparties présentes dans un portefeuille d'investissements sur des trajectoires d'élévation de la température moyenne planétaire à 2100. Le concept d'alignement sur des trajectoires de température est une sous partie de l'alignement des activités humaines sur des objectifs climatiques définis dans l'Accord de Paris. L'un de ces objectifs est de maintenir l'augmentation générale de la température planétaire sous les 2°C par rapport à l'ère préindustrielle. Dans le cadre du reporting, deux horizons de temps sont traités (2030 et 2050), sur la base d'un scénario IEA.

Afin de calculer la trajectoire de température suivie par son portefeuille, Relyens s'est appuyé sur les indicateurs d'alignement température produits par EthiFinance, L'exhaustivité de cette méthodologie est disponible en annexe.

INDICATEURS ET INTERPRÉTATION

Augmentation implicite de température

Relyens s'inscrit dans une trajectoire température de 2,0°C pour des émissions projetées à horizon 2050. Son indice de référence (obligations corpo marché financier) suit une trajectoire 1,8°C sur le même horizon.

	Nom du fonds		Benchmark	
	2030	**2050**	**2030**	**2050**
Portefeuille	1,8°C	2,0°C	-	-
Marché Financier	1,6°C	1,9°C		
Actions	1,7°C	2,1°C	-	-
Obligations	1,6°C	1,8°C	1,6°C	1,8°C
Souverains	-	-	-	-
Participations directes				
Eiffel Dette Privée	2,4°C	2,5°C	-	-
Relyens Innovation Santé	3,1°C	4,2°C	-	-
The TechCare Compagny	3,6°C	3,8°C	-	-
Autres émetteurs privés	1,4°C	1,4°C	-	-
Hôpitaux	1,4°C	1,5°C	-	-
Collectivités	1,4°C	1,4°C	-	-

La performance de Relyens est impactée par la présence de quelques émetteurs suivant une trajectoire >4°C. Ils représentent 6 % des encours analysés. Inversement, les émetteurs suivant une trajectoire <2°C représentent quant à eux 77 % des encours du portefeuille.

D. Biodiversité - Coût environnemental attribuable

Les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique concernent la conservation, l'utilisation durable et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources énergétiques. Pour cela, EthiFinance s'appuie sur la méthodologie et indicateurs de biodiversité basés sur les données d'ENCORE (plateforme développée par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature UNEP-WCMC).

Les indicateurs montrent les impacts des process de production des entreprises du portefeuille sur les actifs du capital naturel. Les actifs du capital naturel sont des éléments spécifiques de la nature qui fournissent les biens et les services dont l'économie dépend. Des exemples d'actifs du capital naturel sont l'utilisation de l'eau, les émissions de gaz à effet de serre ou encore les déchets solides.

Les indicateurs permettant d'évaluer les dépendances du portefeuille à la biodiversité montrent les dépendances des process de production des entreprises du portefeuille à l'égard des services écosystémiques. Les services écosystémiques sont les liens entre la nature et les entreprises. Chacun de ces services représente un avantage que la nature fournit pour permettre ou faciliter les processus de production des entreprises.

Il est important de noter que cet indicateur présente certaines limites. Tout d'abord, les interdépendances des secteurs ne sont pas prises en compte (bien que cela soit atténué par la gradation et la pondération en fonction du chiffre d'affaires et du secteur). Cela évite de pénaliser certains secteurs par rapport à d'autres. En complément, cet indicateur ne prend pas en compte les initiatives, actions et démarches d'atténuation des entreprises. Enfin, en l'état le modèle (qui est sectoriel) ne permet pas d'avoir des informations pertinentes pour les actifs « collectivités » et « immobilier ».

Selon les résultats obtenus, 2 % des encours globaux du portefeuille ont un impact très fort sur la biodiversité alors que 40 % des actifs ont un niveau de dépendance à la biodiversité. L'objectif est de prendre en compte cette analyse pour les intégrer dans les réflexions pour atténuer l'impact des investissements sur la biodiversité.

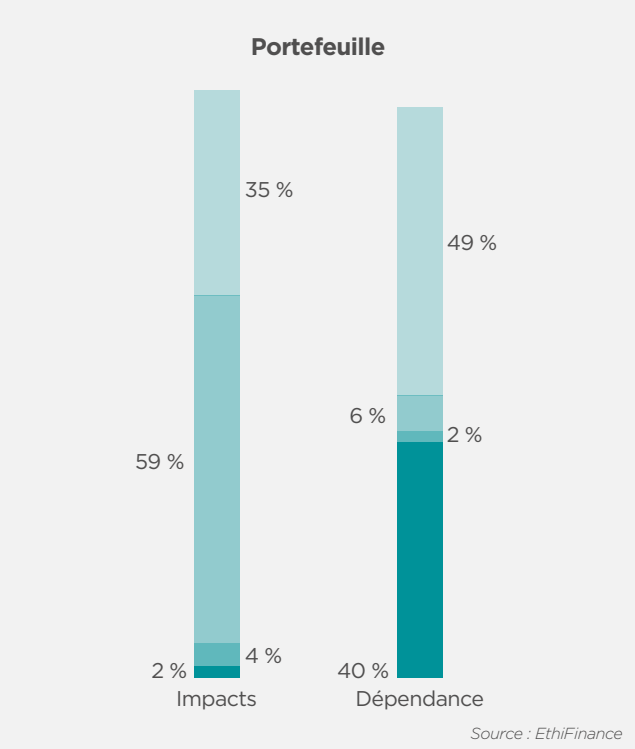

Par ailleurs, conscient de son impact au travers de ses investissements sur le climat mais également sur l'environnement, Relyens souhaite également instaurer une politique d'investissement en faveur de la protection de la biodiversité. En effet, la biodiversité est de plus en plus menacée par le dérèglement climatique et d'autres facteurs externes. Or, elle joue un rôle essentiel dans la lutte contre ce dérèglement climatique car elle participe à la résilience des écosystèmes. La biodiversité est aussi un pilier de notre économie car elle soutient de nombreuses industries (forestière, agricole, halieutique, etc.). Elle doit s'imposer comme un élément clé de notre politique d'investissement. Ainsi, une politique relative à la protection de la biodiversité au travers des investissements sera amenée à émerger pour intégrer au mieux cet enjeu encore trop peu considéré aujourd'hui.

Le Groupe souhaite préciser et s'engager dans une démarche d'investissement en faveur du respect de la biodiversité autour des leviers d'actions suivants :

- Rédaction d'une politique d'investissement liée à la biodiversité,
- Renforcement de sa politique d'exclusions,
- Identification d'initiatives de place pour accompagner sa politique d'engagement,
- Arbitrage et/ou investissement sur des fonds/émetteurs qui ont un impact positif/négatif sur l'environnement.

08 PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ESG DANS LA GESTION DES RISQUES

A. Processus de prise en compte des risques

La revue des risques opérationnels en matière d'investissements est réalisée par les équipes du Contrôle Interne en collaboration avec le Département Investissements. La méthodologie d'identification et de suivi des risques s'appuie sur une approche par processus et permet une mise à jour a minima annuelle de la cartographie des risques.

L'identification des risques opérationnels repose à la fois sur une approche descendante (appréhension des risques connus et suivis de manière permanente par le Département des risques) et sur une approche ascendante (l'opérationnel alimente continuellement la cartographie des risques).

Un calendrier reprend l'ensemble des contrôles a posteriori liés aux investissements et détaille leur fréquence pour chaque année. Les contrôles de premier niveau, effectués directement par les opérationnels concernés, font partie intégrante de la démarche d'évaluation et de maîtrise des risques. Un plan de contrôle dédié au second niveau est en place et couvre les activités Front Office, Risk Management et Back Office. Les résultats de ces contrôles sont analysés une fois par an a minima par le Contrôle Interne, ce qui permet une mise à jour de la cartographie des risques opérationnels pour les investissements.

En ce qui concerne l'identification des risques ESG, Relyens a structuré son travail pour cet exercice autour des exigences de reporting découlant du décret d'application de l'Article 29 de la loi Energie Climat.

Au niveau de l'équipe de contrôle interne, une démarche de prise en compte des risques ESG associés aux principaux processus opérationnels est en cours de mise en place.

B. Risques liés à des facteurs environnementaux

Relyens inclut dans son rapport les risques de durabilité spécifiques aux investissements jugés les plus significatifs, lors d'un travail effectué avec notre prestataire externe EthiFinance. Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des risques liés à des facteurs environnementaux identifiés :

	Actuel / Emergent	Exogène / Endogène	Occurrence	Intensité	Horizon de temps
Inondation & Montée des eaux	Emergent	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Vagues de chaleur	Actuel	Exogène	Fréquente	Moyenne	Court
Evénements météorologiques extrêmes	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Court
Règlementations en matière d'énergie ou de changement climatique	Actuel	Exogène	Fréquente	Forte	Court
Obligations de transparence	Actuel	Endogène	Fréquente	Forte	Court
Investissements infructueux dans de nouvelles technologies	Actuel	Endogène	Peu fréquente	Forte	Moyen
Modification des préférences des consommateurs	Actuel	Exogène	Moyenne	Moyenne	Moyen
Procédures juridiques / Risques liés à des activités présentant un risque de contentieux	Actuel	Endogène	Fréquente	Faible	Court
Risque de pandémie	Actuel	Exogène	Moyenne	Forte	Court

L'occurrence des risques est considérée par Relyens comme fréquente lorsqu'ils sont fortement susceptibles de se produire au minimum tous les 2 à 3 ans, comme moyenne lorsque ceux-ci sont susceptibles de se produire tous les 5 ans au minimum, et peu fréquente au-delà.

La qualification de l'intensité du risque dépend du nombre d'impact sur le cadre conventionnel de gestion des risques (risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnel) ainsi que du nombre de parties prenantes touchées en interne et en externe.

L'horizon de temps est estimé court par Relyens lorsqu'il est inférieur à 5 ans, moyen lorsqu'il est compris entre 5 et 20 ans, et long lorsqu'il est supérieur à 20 ans.

C. Description des principaux risques identifiés, ainsi que de leur articulation au sein du cadre conventionnel de gestion des risques

RISQUES PHYSIQUES

1. INONDATION ET MONTÉE DES EAUX

La submersion par l'eau de certains espaces en raison de chutes de pluie, de crues et/ou de la montée du niveau des eaux a été identifiée par Relyens parmi les principaux risques physiques, notamment en raison des investissements immobiliers. Les actifs immobiliers de Relyens ne se situent pas sur les littoraux mais globalement à Lyon et sa région. Le risque provient donc majoritairement des chutes de pluie et des crues des cours d'eau locaux. L'appréhension de ce risque au sein de la gestion des risques est couverte principalement par la souscription de police d'assurance.

Le risque lié aux inondations et montées des eaux a été identifié par le Groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

2. EVÉNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES (VAGUES DE CHALEUR, CYCLONES, OURAGANS, SÉISMES)

Comme l'atteste le dernier rapport du GIEC, les risques de vagues de chaleur et événements météorologiques extrêmes ne cessent d'augmenter à mesure que s'intensifie le réchauffement climatique. Toutes les régions du monde sont touchées bien que certaines demeurent plus vulnérables. Dans ce cadre, plusieurs classes d'actifs sont concernées, et notamment les actifs cotés et l'immobilier. Pour les actifs cotés, Relyens met en place une stratégie de diversification sectorielle au sein de son portefeuille permettant d'atténuer le risque. Les actifs immobiliers devront être progressivement plus résilients afin d'atténuer les impacts des vagues de chaleur et, de manière plus indirecte, de réduire les émissions carbones des bâtiments. Afin d'atténuer ce risque, Relyens met en place une approche « best in class » pour les actifs immobiliers neufs et récents (sélection d'actifs performants, durables et bénéficiant de certifications/labélisations reconnues, tenant notamment compte des risques climatiques dans leur méthodologie d'analyse (ACV, STD, etc.) et une approche « best in progress » pour les actifs anciens (évaluation technique des actifs, puis mise en œuvre des plans d'amélioration et d'arbitrage adaptés).

Par ailleurs, Relyens a identifié ses actifs comme étant exposés à ce risque puisqu'une part des encours est investie dans le secteur de l'assurance et de la réassurance.

Le risque lié aux événements météorologiques extrêmes a été identifié par le Groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

RISQUES DE TRANSITION

1. RÈGLEMENTATION EN MATIÈRE D'ÉNERGIE OU DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les travaux de Relyens ont permis d'identifier ce risque principalement pour les actifs immobiliers. Parmi ces règlementations, il convient de citer le Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET), simplifié sous le terme de Décret Tertiaire, aujourd'hui complété par le Décret BACS, auquel une partie des actifs immobiliers du Groupe est soumise. La gestion de cet aspect est aujourd'hui pleinement intégrée et monitorée dans le suivi du portefeuille immobilier. En outre, la gestion de l'ensemble du parc immobilier tertiaire de Relyens est aujourd'hui piloté par le biais de l'outils dit « trajectoire CRREM », permettant de suivre la trajectoire de décarbonation de ces actifs et de piloter la mise en œuvre d'actions correctives.

Par ailleurs, le Groupe s'engage en faveur de la rénovation vertueuse des bâtiments minimisant le risque de transition associé aux exigences règlementaires.

En outre, le Groupe utilise aujourd'hui l'outils R4RE développé par l'OID afin de définir une cartographie de ses risques climatiques physiques à l'échelle de l'ensemble de son portefeuille immobilier, avec pour finalité d'établir un premier indicateur d'exposition et d'environner la vulnérabilité dans le temps de ses immeubles, notamment à l'égard des CAPEX envisagés.

Enfin, de manière commune à l'ensemble des classes d'actifs, la politique d'exclusion sectorielle permet d'atténuer le risque, notamment financier, lié à la règlementation en matière de changement climatique (par exemple : exclusion du charbon et sortie progressive des énergies fossiles, mise en place d'un reporting climat pouvant être utilisé comme outil de pilotage afin d'orienter les actifs cotés vers des secteurs durables).

Le risque lié à la réglementation en matière d'énergie ou de changement climatique a été identifié par le Groupe comme pouvant avoir un impact sur les risques de marché, de crédit, de liquidité et opérationnels.

Relyens entame une démarche de réflexion afin de définir une estimation quantitative de l'impact financier des principaux risques ESG identifiés en montant investi et de la proportion des actifs exposés en pourcentage du portefeuille, en lien avec les travaux en cours de mise en conformité à la directive CSRD.

2. OBLIGATIONS DE TRANSPARENCE

La règlementation en vigueur ainsi que les parties prenantes poussent de manière croissante les investisseurs à améliorer et renforcer leur reporting extra-financier.

Néanmoins, ce point de vigilance peut être identifié comme un risque autant que comme une opportunité afin de mettre en place les moyens internes et les plans d'actions qui serviront à plus long terme à préserver la valeur des actifs et à identifier les actifs investis les plus à risque d'un point de vue ESG. C'est dans ce cadre que Relyens a renforcé en 2025 sa charte d'investisseur socialement responsable ainsi que sa démarche concernant l'ensemble des classes d'actifs.

3. INVESTISSEMENTS INFRUCTUEUX DANS DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

Les investissements dans de nouvelles technologies, notamment celles permettant la transition vers une société moins carbonée, participent à un développement durable mais peuvent revêtir un risque en cas d'échec des technologies retenues. Ce risque a été identifié principalement pour les activités de private equity, notamment dans le secteur de la santé, et les actifs cotés. Relyens estime que la diversification de ses classes d'actifs permet d'atténuer ce risque. De la même manière, en Private Equity, Relyens travaille avec plusieurs sociétés de gestion, permettant ainsi de diversifier les investissements en technologie réalisés dans le secteur de la santé. A l'échelle des actifs cotés, le portefeuille contient une part marginale d'acteurs appartenant au secteur des transports, ce qui contribue à minimiser le risque. En effet, les émetteurs du secteur des transports, dont les enjeux d'électrification pourraient constituer un risque si cette technologie ne produit pas les effets escomptés, sont fortement exposés.

Le risque lié aux investissements infructueux dans de nouvelles technologies a été identifié par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché, de crédit et de liquidité.

RISQUES DE RESPONSABILITÉ

1. MODIFICATION DES PRÉFÉRENCES DES CONSOMMATEURS

La transition environnementale entraîne une prise de conscience globale qui implique des changements d'habitudes chez de nombreux consommateurs. Ces changements peuvent concerner le détournement de certains secteurs ou produits, l'attachement aux politiques RSE mises en place par les sociétés productrices, ou encore des changements globaux de mode de vie, avec le recours massif au télétravail par exemple. Relyens identifie ainsi ce risque comme concernant l'ensemble des classes d'actifs dans lesquelles il est investi.

Sur la poche cotée en particulier, il s'assure de la diversification sectorielle des encours pour le portefeuille et réalise des reportings ESG et des reportings climat annuels, afin de s'assurer de la présence en portefeuille d'émetteurs dont le niveau de performance ESG est satisfaisant.

En ce qui concerne les actifs immobiliers, Relyens prend en compte les sujets du bien-être, de la centralité, ou encore de rationalisation des espaces, dans un souci de rendre ses immeubles plus attractifs, notamment dans un cadre conjoncturel contraint en ce qui concerne les actifs tertiaires. En phase d'acquisition, Relyens poursuit son travail de réflexion autour des labels ciblant la qualité de vie au travail, mais encore la réversibilité et la régénération des bâtiments.

Le risque lié à la modification des préférences des consommateurs a été identifié par le Groupe comme pouvant représenter un impact principalement sur les risques de crédit et de liquidité.

2. PROCÉDURES JURIDIQUES / RISQUES LIÉS À DES ACTIVITÉS PRÉSENTANT UN RISQUE DE CONTENTIEUX

En cas de controverse importante d'un point de vue ESG, la responsabilité des émetteurs (cotés et non cotés) en portefeuille est susceptible d'être engagée devant la justice. Ces procédures peuvent avoir un impact plus ou moins fort sur l'entreprise en question, d'un point de vue financier mais également réputationnel. Dans ce cadre, Relyens réalise de manière annuelle un reporting ESG sur ses actifs cotés contenant un suivi du niveau de controverses sur l'ensemble des émetteurs via la plateforme Sequantis. Ainsi, Relyens opère un tri des émetteurs selon le niveau de gravité des controverses auxquelles ces derniers sont exposés, selon un score allant de 1 à 5. Les émetteurs dont le niveau de controverse s'élève à 4 et 5 (controverses importantes et sévères) sont mis en exergue puis analysés, et une décision d'arbitrage peut être enclenchée. Cet élément permet d'atténuer le risque lié.

Les risques liés à des activités présentant un risque de contentieux ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur le risque opérationnel et financier.

3. RISQUES LIÉS À L'APPARITION D'UNE PANDÉMIE

La pandémie de Covid-19 a entraîné une prise de conscience globale du risque que représentent les épidémies. Relyens, en tant que Groupe mutualiste de référence en assurance et management des risques, a évidemment identifié son exposition à ce risque.

Ainsi, le premier objectif du Groupe, repris notamment dans sa charte ESG - « sécuriser et permettre la continuité de l'activité des sociétaires et clients » - résume sa volonté de prévenir les risques, d'en atténuer les impacts, et ainsi de relever le défi de sa transformation de son rôle d'assureur vers son rôle de Risk Manager.

Les risques liés à l'apparition d'une pandémie ont été identifiés par le Groupe comme ayant un impact principalement sur les risques de marché et opérationnels.

09 COMMUNICATION

Relyens récompensé

En 2023, Relyens obtient le Prix de la meilleure gouvernance en faveur du déploiement de la raison d'être dans le cadre des Couronnes Instit Invest 2023, délivré par le média Instit Invest – Agefi. Un prix et un label qui récompensent les investisseurs institutionnels (caisses de retraite, instituts de prévoyance, assureurs, mutuelles, fondations et entreprises) pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de communication et de gestion financière ainsi que dans divers autres domaines.

En 2024, Relyens a obtenu à nouveau le Label Transparence et le Prix de la meilleure initiative en matière de financement des entreprises non cotées et des territoires.

Avec la volonté d'être toujours plus transparent dans son information extra-financière, le rapport LEC 29 est envoyé à tous les contributeurs (sociétés de gestion, contreparties...) accompagné de leur scoring ESG & Climat personnalisé, afin de leur donner la possibilité d'améliorer leurs performances futures.

Accès à l'information

L'ensemble des éléments relatifs à la mission de Relyens et ses engagements sont formalisés et mis à disposition sur le site internet relyens.eu.

- Le Rapport du Comité de mission 2024
- La Charte d'Investissement Responsable 2025
- Le Rapport PRI

Certaines rubriques du site internet relyens.eu viennent étayer les notions abordées dans ce rapport :

- La mission
- L'investissement responsable
- La solidité financière du groupe Relyens
- Entreprise responsable

10. PLAN D'AMÉLIORATION

Relyens s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG & Climat. Les objectifs sont précisés dans chaque partie et s'articulent autour du plan ImpACT2025 porté par le Groupe, en cohérence avec sa qualité d'Entreprise à Mission. Le plan d'amélioration présenté ci-dessous s'inscrit dans une temporalité 2025-2026.

D'UN POINT DE VUE GÉNÉRAL :

- Améliorer les méthodologies et moyens alloués à l'ESG & Climat ;
- Sensibiliser et intégrer à cette démarche ESG & Climat auprès des parties internes du Groupe, les contreparties, les émetteurs et les accompagner dans la mise en place de pratiques responsables ;
- Estimer quantitativement l'impact financier des principaux risques de transition & physiques identifiés et de la proportion des actifs exposés ;
- Renforcer la politique d'exclusions en respectant le Pacte Mondial des Nations Unis et intégrer un filtre climat. Ces exclusions seront appliquées progressivement à l'ensemble du portefeuille déjà existant ;
- Poursuivre l'amélioration des indicateurs et scoring PRI notamment sur l'engagement ;
- Se doter de moyens humains et expertises adéquats pour monter en compétence sur les méthodes d'évaluation extra financière ;
- Ecrire une démarche de politique d'investissement en faveur de la biodiversité, en se fixant des objectifs visant à réduire les effets négatifs sur les écosystèmes et à promouvoir la durabilité dans toutes ses activités d'investissement ;
- Ecrire notre politique d'investissement en faveur de la biodiversité ;
- Calculer notre empreinte carbone et définir une trajectoire pour viser la neutralité carbone à 2050 pour poursuivre la décarbonation de notre portefeuille d'investissement.

CONCERNANT NOS INVESTISSEMENTS :

- Poursuivre l'augmentation de la part d'investissements durables au sein du portefeuille supérieure à 40 % ;
- Renforcer les investissements sur les thématiques à impact (sociétal et environnemental), transition écologique et biodiversité ;
- Améliorer la certification du parc immobilier, notamment en réhabilitant les immeubles le nécessitant, et au besoin en arbitrant.

Relyens reste ainsi engagé dans une démarche d'amélioration continue en matière d'ESG & Climat, avec des actions concrètes qui visent à mieux mesurer et évaluer notre impact ESG et Climat et à sensibiliser l'ensemble de notre écosystème.

11. ANNEXES

Actifs cotés

SYNTHÈSE DES INDICATEURS AU NIVEAU DE LA POCHE MARCHÉ FINANCIER

Indicateur	Résultats 2023	Résultats 2024	Encours couverts (€)	Encours couverts sur la poche (%)
Portefeuille corporate (poche marches financiers)			421 099 813,35	68,8
Performance ESG (Note sur 100)	55	56		
Performance Environnement	53	54		
Performance Social	55	56		
Performance Gouvernance	62	65		
Encours exposés à des contreverses « Red Flag »	1,0 %	0 %		
Poche actions			26 075 283,35	99,1
Performance ESG	61	63		
Performance Environnement	63	65		
Performance Social	60	61		
Performance Gouvernance	63	70		
Encours exposés à des contreverses « Red Flag »	0 %	0 %		
Poche obligataire			395 024 530,00	67,4
Performance ESG	55	56		
Performance Environnement	52	54		
Performance Social	55	56		
Performance Gouvernance	62	65		
Encours exposés à des contreverses « Red Flag »	1,1 %	0 %		
Portefeuille souverain			395 270 452,80	88.6
Performance ESG	-*	65		
Performance Environnement	-*	62		
Performance Social	-*	69		
Performance Gouvernance	-*	68		

* Données ISS 2023 non disponibles pour le portefeuille souverain

Actifs non cotés

SYNTHÈSE DES INDICATEURS AU NIVEAU DE LA POCHE NON COTÉE

Indicateur	Résultats 2023	Résultats 2024	Encours couverts (€)	Encours couverts sur la poche (%)
Fonds			271 634 459,76	100
Performance ESG (Note sur 100)	43	65		
Performance Environnement	46	69		
Performance Social	41	59		
Performance Gouvernance	48	65		
Performance Societal	15	62		
Prêts aux hôpitaux			114 129 243,73	50,3
Performance ESG	32	41		
Performance Environnement	20	36		
Performance Société	45	54		
Performance Gouvernance	23	35		
Immobilier**			328 088 000,00	100,0
Performance ESG	64	69		
Performance Environnement	62	61		
Performance Social	77	85		
Performance Gouvernance	52	61		
Collectivités			88 076 676,75	80,9
Performance ESG	28	48		
Performance Environnement	40	26		
Performance Social	20	55		
Performance Gouvernance	19	65		

* Nouveau pilier d'analyse sur l'exercice 2024, non présent dans le référentiel 2023
** Sur la poche Immobilier, les valeurs prises en compte dans l'analyse dont les valeurs d'acquisition des biens

SYNTHÈSE DES INDICATEURS AU NIVEAU DES PARTICIPATIONS DIRECTES NON COTÉE

Indicateur	Résultats 2023	Résultats 2024	Encours couverts (€)	Encours couverts sur la poche (%)
Eiffel Dette Privée			43 211 240,00	57,6
Performance ESG (Note sur 100)	22	44		
Performance Environnement	18	43		
Performance Social	21	37		
Performance Gouvernance	27	55		
Relyens Innovation Santé			42 636 407,74	100
Performance ESG	22	33		
Performance Environnement	1	14		
Performance Société	45	47		
Performance Gouvernance	16	37		
The TechCare Compagny			64 808 933,40	100
Performance ESG	24	39		
Performance Environnement	5	25		
Performance Social	33	39		
Performance Gouvernance	32	51		
Autres émétteurs privés			5 744 020,09	100
Performance ESG	21	40		
Performance Environnement	42	29		
Performance Social	17	51		
Performance Gouvernance	5	39		

COUVERTURE TOTALE

	Montant (total) (€)	Périmètre analysable (total) (%)	Périmètre analysé (total) (%)
Relyens	2 181 838 874,02	89,90	73,13

Classification « Freedom House »

Freedom House est une organisation à but non-lucratif basée à Washington, qui étudie l'étendue de la démocratie dans le monde. Elle est dirigée par un conseil d'administration, qui est décrit comme composé de chefs d'entreprise et dirigeants syndicaux, d'anciens membres de gouvernement, de scientifiques, d'écrivains, et de journalistes et publie annuellement un rapport sur les progrès de la démocratie et de la liberté de la presse dans le monde.

Freedom établit une classification mondiale des pays selon en 3 catégories : les pays au fonctionnement démocratique, ceux au fonctionnement partiellement démocratique et ceux considérés comme non-démocratiques.

Les pays au fonctionnement démocratique en 2023 sont : Afrique du Sud, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Corée du Sud, Costa-Rica, Croatie, Danemark, Dominique, Equateur, Espagne, Estonie, États-Unis d›Amérique, Finlande, France, Ghana, Grèce, Grenade, Guyane, Iles Marshall, Inde, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Kiribati, Les îles Salomon, Lesotho, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Maurice, Micronésie, Monaco, Mongolie, Namibie, Nauru, Norvège, Nouvelle-Zélande, Palau, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République du Suriname, Roumanie, Royaume-Uni, Saint Marin, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Taïwan, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Uruguay, Vanuatu

Classification Fonds Articles SFDR

SOCIÉTÉS DE GESTION	NOM DU FONDS INVESTI	CLASSIFICATION DU FONDS INVESTI
Karista	Cap Decisif III	Article 6
Elige Capital	Elige Capital	Article 6
	Elige Capital 2	Article 8
Turenne Capital	Relyens Innovations Santé	Article 6
	Turenne Emergence 2	Article 8
	Turenne Emergence	Article 6
Extens Developpement	Extens Developpement	Article 6
	Extens II	Article 8
	Extens III	Article 8
Argos	Argos Climate Action	Article 9
Vivalto	Vivalto	Article 8
	Vivalto Sub Fund	Article 8
Axeleo	Axeleo	Article 8
Forepont	Forepont	NA
UI	Cap 7	Article 8
	Majycc Santé	Article 8
	Inserm Transfert Initiative	Article 6
Alma Capital	Pride I	NA
	Pride II	NA
	Pride III	NA
	Pride IV	Article 8
Apicil AM	Artemid Senior Loan III	Article 8
Amundi	Amundi - Dette Privée AURA	NA
Mandarine Gestion	Ethicare	Article 8
	Amilton - 2i Selection	Article 8
Egamo	Egamo	Article 8
	Truffle Capital	Article 6
Angelor	Simba Santé 2	Article 6
Axa IM	Axa IM Global Health Feeder Fund	Article 9
Essling	Essling Expansion	Article 8
Archimed	Archimed Platform II	Article 9
	Archimed	Article 8
	Archimed Rise	Article 8
	Archimed 2	Article 8
Fundrock	Fonds Obligations Relance	Article 8
	Obligations Relance	Article 8
Zencap AM	FCT Zencap Infra	Article 6

SOCIÉTÉS DE GESTION	NOM DU FONDS INVESTI	CLASSIFICATION DU FONDS INVESTI
CIC	CIC Transition Infra Debt 2	Article 9
Rivage Investment	Rivage Euro Debt Infra HR	Article 8
	Rivage Euro Public France	Article 8
Eiffel	Eiffel Energy Transition Fund III	Article 9
	FCT Eiffel Croissance	NA
Sienna	Sienna Infrastructure Debt III	Article 9
	FCT Predirec Filo 4	NA
	FCT Relyens Investissements Territoires	NA
Envie Autonomie	Envie Autonomie Prêt Impact	NA
	Envie Autonomie	NA
Colville Capital Partners	Silver Autonomie	Article 9

Taxonomie

ICP : Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxonomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements

PART DES INVESTISSEMENTS DE L'ENTREPRISE ÉLIGIBLES ET ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

ACTIFS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE

Pour l'ICP Investissement, les assureurs dépendent des publications des entreprises non financières pour analyser l'alignement de leurs propres activités. Cela repose sur l'évaluation réalisée par ces entreprises, qui doivent identifier leurs activités éligibles et alignées en respectant les critères de contribution substantielle, de DNSH et de garanties minimales.

Les actifs couverts par le ratio investissement (dénominateur) incluent l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des investissements réalisés dans des entités souveraines. Le dénominateur inclut également les comptes de trésorerie, instruments dérivés et entreprises non assujetties à la NFRD. En revanche, le numérateur exclut bien ces trois dernières catégories d'actifs cités.

ACTIFS ALIGNÉS À LA TAXONOMIE

Au numérateur, seules les entreprises soumises à la NFRD et tenues de publier des indicateurs relatifs à la taxonomie européenne sont prises en compte. Relyens a recueilli les informations sur les émetteurs sous-jacents en interne, en s'appuyant sur les données certifiées et publiées par ces derniers.

Les actifs immobiliers sont également inclus au numérateur (et dénominateur) pour déterminer si les immeubles sont alignés ou non. Trois conditions doivent être remplies:

- Critères techniques ;
- Conformité au principe de « Do No Significant Harm – Adaptation » ;
- Garanties minimales sociales.

Conformément au règlement délégué 2021/2139, la validation des critères techniques repose sur plusieurs étapes selon l'année de construction du bâtiment. Pour les bâtiments avant 2021, elle est basée sur le DPE A ou une consommation figurant parmi les 15 % les plus performants du parc immobilier national, avec des exigences spécifiques pour les bâtiments non résidentiels. Pour les bâtiments après 2021, elle repose sur la performance énergétique (NZEB), les tests d'étanchéité, la traçabilité des matériaux et le calcul du PRP sur l'ensemble du cycle de vie.

Pour valider le principe de DNSH, les immeubles respectant les critères techniques doivent justifier leur adaptation au changement climatique ; aussi, 3 examens doivent être réalisés pour ces immeubles :

- une analyse des risques climatiques physiques,
- une évaluation de la vulnérabilité climatique,
- une justification de la mise en œuvre d'actions correctives pour réduire les risques identifiés en lien avec l'activité.

Relyens a utilisé l'outil Bat-ADAPT pour évaluer les risques liés aux aléas climatiques suivants :

- chaleurs,
- sécheresses et RGA ,
- précipitations et inondations,
- feux de forêts,
- grands froids.

L'outil a été configuré en intégrant la localisation et les principales caractéristiques de chaque immeuble, permettant une évaluation précise de leur exposition et de leur vulnérabilité aux risques climatiques. L'ensemble du parc immobilier détenu par Relyens est situé en France. Pour chaque immeuble et chaque aléa climatique, une note a été attribuée sur une échelle de 5, aussi bien pour l'exposition que pour la vulnérabilité.

Deux situations permettent de considérer qu'un immeuble est adapté au changement climatique :

- l'exposition (localisation) est modérée (≤ 3),
- le bâtiment a été conçu pour limiter sa vulnérabilité, avec un score global modéré (≤ 3) sur l'ensemble des aléas climatiques, à condition qu'aucun d'eux n'atteigne le niveau de vulnérabilité maximal (5).

En cas de vulnérabilité ≤ 3, Relyens n'envisage ni plan de CAPEX (dépenses d'investissement) ni d'OPEX (dépenses d'exploitation), estimant que les améliorations supplémentaires seraient limitées.

Relyens s'engage à élaborer pour les immeubles les plus vulnérables, lorsque cela est possible, un plan de CAPEX et/ou d'OPEX dans les années à venir. L'objectif est de réduire le risque net et d'assurer la conformité au principe DNSH.

Le faible pourcentage d'alignement observé s'explique principalement par l'absence de publication des ratios liés à la Taxonomie par les émetteurs sous-jacents, ces derniers n'étant souvent pas soumis à l'obligation de les publier.

MODÈLE STANDARD POUR LES PUBLICATIONS D'INFORMATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2021/2178 (JUILLET 2021)			
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, **par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP,** avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :		Valeur moyenne pondérée de tous les investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie, avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises :	
Sur la base du chiffre d'affaires	**8,8 %**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**141 221**
Sur la base des dépenses d'investissements	**9,6 %**	**Sur la base des dépenses d'investissements (en K€)**	**153 997**
Pourcentage d'actifs couverts par l'ICP par rapport au total des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance (total des actifs sous gestion). À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.		Valeur monétaire des actifs couverts par l'ICP. À l'exclusion des investissements dans des entités souveraines.	
Ratio de couverture	**66 %**	**Ratio de couverture (en K€)**	**1 603 866**

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : VENTILATION DU DÉNOMINATEUR DE L'ICP			
Pourcentage de dérivés par rapport au total des actifs couverts par l'ICP.		**Valeur, en montants monétaires, des dérivés.**	
Dérivés	**-**	**Dérivés**	**-**
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :**	
Pour les entreprises non financières	**13 %**	**Pour les entreprises non financières (en K€)**	**212 099**
Pour les entreprises financières	**20 %**	**Pour les entreprises financières (en K€)**	**327 937**
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières de pays tiers non soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :**	
Pour les entreprises non financières	**3 %**	**Pour les entreprises non financières (en K€)**	**43 707**
Pour les entreprises financières	**3 %**	**Pour les entreprises financières (en K€)**	**42 614**
Part des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :**	
Pour les entreprises non financières	**11 %**	**Pour les entreprises non financières (en K€)**	**172 176**
Pour les entreprises financières	**15 %**	**Pour les entreprises financières (en K€)**	**238 014**
Part des expositions sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions sur d'autres contreparties :**	
Pour les autres contreparties	**35 %**	**Pour les autres contreparties (en K€)**	**567 339**
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :		**Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur,** qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie :	
	-		**-**
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques non éligibles à la taxonomie :**	
Non éligibles	**53 %**	**Non éligibles (en K€)**	**842 474**
Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie, par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur de tous les investissements qui financent des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur la taxonomie :**	
Eligibles mais non alignés	**22 %**	**Eligibles mais non alignés (en K€)**	**349 793**

AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP			
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur des entreprises financières et non financières soumises aux articles 19 bis et 29 bis de la directive 2013/34/UE :**	
Pour les entreprises non financières		**Pour les entreprises non financières**	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**2 %**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**25 788**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**2 %**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**34 868**
Pour les entreprises financières		**Pour les entreprises financières**	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**1 %**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**10 065**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**1 %**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**13 701**
Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :		**Valeur des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance, autres que ceux détenus dans le cadre de contrats d'assurance vie dans lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur,** qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités alignées sur la taxonomie :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**-**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**-**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**-**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**-**
Part des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties, par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :		**Valeur des expositions, alignées sur la taxonomie, sur d'autres contreparties** par rapport au total des actifs couverts par l'ICP :	
Sur la base du chiffre d'affaires en %	**7 %**	**Sur la base du chiffre d'affaires (en K€)**	**105 368**
Sur la base des dépenses d'investissement en %	**7 %**	**Sur la base des dépenses d'investissement (en K€)**	**105 368**

VENTILATION DU NUMÉRATEUR DE L'ICP PAR OBJECTIF ENVIRONNEMENTAL				
Activités alignées sur la taxonomie – sous réserve d'une évaluation positive de l'absence de préjudice important (DNSH) et du respect des garanties sociales :				
(1) Atténuation du changement climatique	**Chiffre d'affaires en %**	**8,3 %**	**Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	**0,1 %**
	CapEx en %	**9,2 %**	**Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	**1,2 %**
(2) Adaptation au changement climatique	**Chiffre d'affaires en %**	**0,0 %**	**Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
	CapEx en %	**0,2 %**	**Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	**Chiffre d'affaires en %**	**0,0 %**	**Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
	CapEx en %	**0,0 %**	**Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
(4) Transition vers une économie circulaire	**Chiffre d'affaires en %**	**0,0 %**	**Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
	CapEx en %	**0,0 %**	**Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
(5) Prévention et réduction de la pollution	**Chiffre d'affaires en %**	**0,0 %**	**Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
	CapEx en %	**0,0 %**	**Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	**Chiffre d'affaires en %**	**0,0 %**	**Activités transitoires (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	
	CapEx en %	**0,0 %**	**Activités habilitantes (Chiffre d'affaires ; CapEx)**	

INTENSITÉ CARBONE DU PORTEFEUILLE

Indicateur	Définitions
Intensité carbonne totale (teqCO2/M€ de chiffre d'affaires)	Emissions de GES (exprimées en tonnes de CO2 équivalent) en année N divisées par le chiffre d'affaires réalisé lors de l'année N, en millions d'euros. Ici, les intensités carbone sont pondérées par le poids de l'emetteur au sein du portefeuille. **Intensité carbone :** $\sum_{i=1}^{n} \textit{Poids de l'émetteur}_i \times \frac{\text{Emissions de GES}}{\textit{Chiffre d'affaires (PIB)}_i}$
Scope 1	Emissions directes liées à la production (sources fixes ou mobiles de combustion, procédés hors énergie, etc.).
Scope 2	Emissions indirectes associées à l'énergie (consommation d'électricité, vapeur, chaleur ou froid).
Scope 3 (amont)	Emissions indirectes provenant des achats de produits/services, du transport de marchandise amont, etc.
Scope 3 (aval)	Emissions indirectes provenant de l'utilisation et de la fin de vie des produits vendus, ou encore du transport de marchandise aval et des franchises aval.

Méthodologies utilisées par EthiFinance

EMISSIONS, EMPREINTE ET INTENSITÉ CARBONE

Les données ISS servant de base au calcul des indicateurs liés aux émissions, à l'empreinte et aux intensités carbone sur la partie marché financier incluent les Scopes 1 & 2 ainsi que les émissions amont et aval de Scope 3. Pour le calcul des émissions, les données reportées sont combinées lorsque nécessaire à des données estimées par ISS, granulaires sur les différents postes d'émissions. Les intensités carbones sont par ailleurs directement calculées par ISS.

Le modèle utilisé sur les poches non cotées n'a que peu évolué par rapport à l'an dernier : calibrage des secteurs pour un meilleur mapping avec les émissions, mais pas de revue des données sous-jacentes du modèle.

ALIGNEMENT TEMPÉRATURE

Cet indicateur indique la hausse de température implicite, c'est-à-dire l'écart estimé entre l'impact climatique futur d'une entreprise et les objectifs de limitation du réchauffement climatique mondial.

Au niveau de la poche marché financier, ces données sont issues d'ISS et reposent sur les émissions projetées des entreprises d'ici 2030 et 2050, en les comparant aux trajectoires définies par l'Agence internationale de l'énergie (IEA).

Le modèle utilisé sur les poches non cotées n'a que peu évolué par rapport à l'an dernier : calibrage des secteurs pour un meilleur mapping avec les émissions projetées, mais pas de revue des données sous-jacentes du modèle.

BIODIVERSITÉ

Données issues du modèle propriétaire d'EthiFinance.

Plusieurs ajustements sur le modèle vs. l'an dernier :

- Intégration des mises à jour apportées par ENCORE à la base de données : dépendance à 25 services écosystémiques (et plus 21) et pressions sur 13 actifs du capital naturel (et plus 11).
- L'an dernier données principalement issues de secteurs GIGS 4, désormais le modèle est plus précis et tourne avec les secteurs NACE 2.

TAXONOMIE

L'ensemble des données du rapport sont reportées et issues du rapport CSRD.

PART BRUNE

Données qui ne concernent que la partie marché financier et donc issues d'ISS.

CONTROVERSES (ESG)

Partie marché financier uniquement, données issues d'ISS via la ligne de recherche « Norm-Based Screening », qui évalue l'adhésion des entreprises aux normes internationales en matière de droits de l'homme, de normes de travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption énoncées dans le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.

DISCLAIMER

Tous les droits de propriété relatifs aux Données ISS appartiennent à Institutional Shareholder Services Inc. (« ISS ») et à ses concédants de licence tiers (le cas échéant). Les Données ISS ont été préparées, sélectionnées, coordonnées et organisées moyennant un investissement substantiel en temps, en effort, en savoir-faire et en ressources financières, et constituent la propriété exclusive d'ISS et de ses concédants de licence (le cas échéant). Les Données ISS sont fournies sans aucune garantie, implicite ou explicite, et ISS décline toute responsabilité en lien avec les Données ISS. .

Siège social
18, rue Édouard Rochet
69372 Lyon Cedex 08 - France
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25

relyens.eu

C1121-25A - 06-2025 - Crédits photos : ©StockAdobe.com - Papier d'impression issu de forêts gérées durablement.

Anticiper aujourd'hui pour protéger demain.

Chez Relyens, nous sommes bien plus qu'Assureur, nous sommes Risk Manager. Piloter, prévenir les risques et les assurer, c'est notre engagement pour protéger plus efficacement les acteurs du soin et des territoires, en Europe. À leurs côtés, nous agissons et innovons en faveur d'un service d'intérêt général toujours plus sûr, pour tous.

Relyens Mutual Insurance

Siège social : 18 rue Edouard Rochet - 69372 LYON Cedex 08 - FRANCE
Tél : +33 (0)4 72 75 50 25 - www.relyens.eu

Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes- Entreprise régie par le code des assurances - 779 860 881 RCS Lyon
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le n° 82690051369 auprès du Préfet de région.

N°TVA Intracommunautaire : FR 79779860881

relyens

GROUPE MUTUALISTE EUROPÉEN
ASSURANCE ET MANAGEMENT DES RISQUES